

Préambule

L'étude du secteur agricole du Congo a été commanditée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE), chef de file pour les différents ministères techniques et transversaux concernés par la sécurité alimentaire et le développement agricole, et financée par un don de la Banque Africaine de Développement (BAD).

L'exécution de l'étude a été confiée au consortium SOFRECO-CERAPE, partenaire du MAE et doit être réalisée entre le deuxième trimestre 2011 et le premier semestre 2012.

L'étude est subdivisée en 3 phases :

- I. Bilan Diagnostique du secteur agricole et monographies départementales ;
- II. Planification du Développement du Secteur Agricole Congolais ;
- III. Programmation de la relance du secteur agricole congolais ;

Chaque phase doit avoir une approche nationale et une approche départementale. Le présent document est la monographie départementale de la **CUVETTE-OUEST** qui rassemble les informations socio-économiques et sous-sectorielles collectées et disponibles pour le département, synthétisant les résultats de la phase 1 de diagnostic de l'ESA pour cette circonscription administrative.

La méthodologie de travail se base sur une approche participative à partir d'analyses documentaires, d'enquêtes sur le terrain, d'entretiens avec les parties prenantes à tous les niveaux, d'ateliers de présentation des résultats et de concertation sur les orientations stratégiques. A la fin de chaque phase, les documents produits sont présentés aux parties prenantes départementales et nationales pour discussion et validation.

La **phase I** a pour objectif de mettre à disposition pour le département d'une base d'informations actualisées, aussi fiable que possible, illustrée par des cartes nouvelles et soutenue par des statistiques récoltées sur le terrain dans le cadre d'une enquête nationale.

La base de données documentaires est construite et disponible pour tous les acteurs ; de même que le système d'information géographique permettant de produire des cartes à toutes les échelles possibles. Ne sont présentées ici que les cartes produites à l'échelle départementale, mais le SIG permet tout aussi bien de produire des cartes à l'échelle du district, du village ou de n'importe quel projet d'investissement. La carte des pentes notamment peut être produite par le SIG à l'échelle de chaque projet agricole ou forestier afin d'aider les décideurs à sélectionner les affectations définitives des terres. Le SIG donne une idée assez précise des propositions d'affectation des terres en fonction des sols, des occupations actuelles, du zonage existant et des contraintes de relief ou d'hydromorphie.

Dans la phase II, les recommandations présentées en fin de monographie départementale sont des propositions d'orientations stratégiques devant servir à la planification à moyen et long termes des investissements publics et privés dans le département.

La phase III inclura la programmation des projets prioritaires à court et moyen termes.

Fiche-résumé

Département		CUVETTE OUEST						
Chef-lieu		Ewo						
Districts		6 : Ewo, Kéllé, Mbama, Mbomo, Etoumbi et Okoyo						
Superficie		26 600 km ² Dont forêt : 19 397 km ²						
Climat		Bas-congolais						
Hydrographie								
Végétation								
Population		Nombre d'hab. : 73 000		Densité : 2,8 hab./km ²		Taille moyenne des ménages ruraux : 5,1 pers.		
Infrastructures	Transport	Réseau routier :			Autres voies de communication :			
	Stockage	Pistes rurales Aucune structure de stockage ou de conservation						
Activité des ménages		Agriculture	Maraîchage	Elevage	Pêche	Pisciculture	Autres	
		66 %	8 %	17 %	9 %	%	%	
AGRICULTURE	Terres cultivables	ha Dont terres cultivées :						
	Bassins de production							
	Principales productions	Manioc, igname, bananes plantains, maïs						
	Facteurs de production	Main d'œuvre non familiale	Mécanisation		Utilisation d'engrais	Utilisation de produits phyto.	Taux d'Assistance technique	
		19%	%		2%	2,4%	%	
	Transformation et commercialisation	Agro-industries			Marchés de vente des produits agricoles			
Unités artisanales pour la transformation du manioc en fofou ou chikouangue, la trituration des noix de palme, la fermentation du maïs; Pas d'agro-industrie.								
Elevage (cheptels)		Bovins	Ovins	Caprins	Poulets	Porcins		
		668	549	642	16 813	564		
Pêche		Continentale			Maritime			
		Nombre de pêcheurs : 403			Nombre de pêcheurs :			
		Production :			Production :			
Pisciculture		Nombre de pisciculteurs : 471			Etangs domaniaux : 21 (1,95ha)			
		Production :			Etangs privés : 1.292 (3,16ha)			
Forêt		Nombre d'UFA : 5		Mbomo- Kéllé, Tsama, Odzala, Mbama, Sanctuaire de gorilles de la Lossi.				
		Réserves forestières : 2		Le parc national d'Odzala-Kokoua, le sanctuaire de gorilles de lossi				
Mines		Aucun permis d'exploitation dans le département						
Finances		Etablissements bancaires		Etablissements de microfinance		Etablissements de transferts de fonds		
		0		MUCODEC, CEQ		/		
Enseignement technique		2 CETA (Ewo, Okoyo) ; 1 LTA à Ewo						
Recherche agronomique		Station secondaire du CRAL à Ewo						

Sommaire

PREAMBULE	1
FICHE-RESUME	2
SOMMAIRE	3
LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES TABLEAUX	6
ABREVIATIONS	7
1. INTRODUCTION	10
2. LE DEPARTEMENT DE LA CUVETTE-OUEST	12
2.1 Contexte géographique	12
2.1.1 Situation et limites géographiques	12
2.1.2 Hydrographie	12
2.1.3 Caractérisation des écosystèmes	15
2.1.4 Relief.....	17
2.1.5 Géologie	19
2.1.6 Pédologie.....	21
2.1.7 Climat.....	23
2.2 Contexte socio-économique	25
2.2.1 Composition de la population	25
2.2.2 Conditions de vie.....	25
2.2.3 La situation du genre.....	28
2.2.4 Infrastructures (scolaires, de santé, de transport, de marché).....	29
3. ETAT DES LIEUX	32
3.1 Agriculture	33
3.1.1 Grandes tendances de l'agriculture	33
3.1.2 Principales productions	33
3.1.3 Facteurs de production	34
3.1.4 Transformation des produits agricoles	37
3.1.5 Commercialisation des produits	37
3.2 Elevage	38
3.2.1 Grandes tendances.....	38
3.2.2 Principales productions animales	39
3.2.3 Commercialisation des produits d'élevage	42
3.3 Pêche	43
3.3.1 Situation générale de la pêche	43
3.3.2 Usages et pratiques de pêche	45

3.3.3	Pisciculture	46
3.3.4	Transformation et commercialisation des poissons.....	47
3.3.5	Interventions passées et en cours dans le secteur de la pêche et de la pisciculture ..	48
3.3.6	Contraintes et opportunités pour le développement de la pêche et de la pisciculture	48
3.4	Forêt	50
3.4.1	Situation sur la gestion de la forêt.....	50
3.4.2	Charbon de bois et bois de chauffe.....	51
3.4.3	Le commerce et l'utilisation des PFNL.....	51
4.	ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL.....	54
4.1	Services déconcentrés	54
4.1.1	La Direction Départementale de l'Agriculture.....	55
4.2	Enseignement agricole	55
4.3	Recherche agricole	55
4.4	Encadrement, formation, vulgarisation	56
4.5	Cadre foncier	57
4.5.1	Secteur minier.....	58
4.6	Finances rurales.....	60
4.6.1	Besoins de financement.....	60
4.6.2	Institutions de microfinance	61
4.6.3	Fonds de Soutien à l'Agriculture	61
5.	POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE.....	63
5.1	Atouts	63
5.2	Contraintes	63
5.3	Recommandations stratégiques	64
5.3.1	Aménagement du territoire	64
5.3.2	Agriculture	64
5.3.3	Elevage	65
5.3.4	Pêche	66
5.3.5	Forêt et environnement	66
5.3.6	Environnement institutionnel.....	66
5.3.7	Commercialisation des produits agricoles	67
5.3.8	Agro-industries.....	67
5.3.9	Enseignement agricole et forestier.....	67
5.3.10	Recherche agricole, formation et vulgarisation	68
6.	ANNEXES.....	69
	Annexe 1 : Bibliographie	70
	Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	71
	Annexe 3 : Déroulement de l'enquête.....	72
	Annexe 4 : Légende de la carte géologique	73
	Annexe 5 : Légende de la carte pédologique	77
	Annexe 6 : Légende de la carte forestière.....	84
	Annexe 7 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale.....	86

Liste des Figures

Figure 1 : Schéma fonctionnel des objectifs de l'ESA.....	11
Figure 2 : Divisions administratives de la République du Congo	13
Figure 3 : Carte avec les localités, routes, hydrographie, infrastructures sociales	14
Figure 4 : Savane herbeuse, arborée et arbustive	15
Figure 5 : Carte de la végétation	16
Figure 6 : Carte de la modélisation numérique terrestre / visualisation du relief par niveaux.....	18
Figure 7 : Carte géologique du département	20
Figure 8 : Carte pédologique du département.....	22
Figure 9 : Carte nationale des bio-climats du Congo.....	24
Figure 10 : Nombre de personnes par ménage (en %).....	25
Figure 11 : Type d'habitat	26
Figure 12 : Matériaux des murs des habitations.....	26
Figure 13 : Mode d'éclairage des ménages agricoles	26
Figure 14 : Accès à l'eau	27
Figure 15 : Combustible de cuisson.....	27
Figure 16 : Mode d'évacuation des eaux usées	27
Figure 17 : Mode d'évacuation des déchets et ordures ménagères.....	28
Figure 18 : Niveau d'instruction des propriétaires de champs selon le sexe.....	29
Figure 19 : Modes d'accession à la terre selon le sexe.....	29
Figure 20 : Activités principales des ménages.....	32
Figure 21 : Pyramide des âges des agriculteurs par sexe.....	33
Figure 22 : Distance de l'exploitation à la route	33
Figure 23 : Utilisation de main-d'œuvre non familiale.....	34
Figure 24 : Types d'intrants utilisés par les agriculteurs.....	35
Figure 25 : Existence et type de fertilisation pratiquée	35
Figure 26 : Carte d'emprise agricole du département du Cuvette-Ouest	36
Figure 27 : Marché de vente des produits agricoles.....	37
Figure 28 : Moyens de transport pour la commercialisation	37
Figure 29 : Evolution 2009-2010 des revenus pour différents produits	37
Figure 30 : Revenus annuels des agriculteurs.....	38
Figure 31 : Répartition des éleveurs par sexe	38
Figure 32 : Pyramide d'âge par sexe des éleveurs.....	38
Figure 33 : Niveau d'instruction des éleveurs.....	39
Figure 34 : Effectifs moyens par type et sexe des animaux.....	40
Figure 35 : Prix de vente moyen par type d'animal	42
Figure 36 : Nombres moyens d'animaux vendus sur 12 mois.....	42
Figure 37 : Revenu moyen par type d'élevage sur 12 mois.....	42
Figure 38 : Pyramide des âges des pêcheurs	44

Figure 39 : Distribution des pêcheurs par district	44
Figure 40 : Nombre de pirogues par pêcheur.....	45
Figure 41 : Techniques de pêche utilisées	45
Figure 42 : Marchés de vente des poissons	47
Figure 43 : Modes de conservation des poissons.....	47
Figure 44 : Evolution des revenus tirés de la vente de poissons entre 2009 et 2010.....	47
Figure 45 : Revenus annuels des pêcheurs.....	48
Figure 46: Carte de la situation du découpage forestier dans le sud du Congo (mai 2011)	52
Figure 47: Carte de l'aménagement des concessions forestière.....	53
Figure 48 : Couverture de l'assistance technique agricole.....	56
Figure 49: Carte minière nord.....	59
Figure 50 : Modes de financement des activités agricoles, d'élevage et de pêche.....	60
Figure 51 : Financements alloués par le FSA par sous-secteur	62

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Données climatiques	23
Tableau 2 : Répartition de la population par District.....	25
Tableau 3 : Répartition des résultats du BEPC 2010 en fonction du sexe	28
Tableau 4 : Répartition du nombre d'écoles par district.....	30
Tableau 5 : Répartition des infrastructures de santé	30
Tableau 6 : Pistes rurales de la Cuvette- Ouest.....	30
Tableau 7 : Activités principales suivant niveau d'instruction	32
Tableau 8 : Prix des produits agricoles fruitiers.....	34
Tableau 9 : Prix des produits agricoles vivriers	34
Tableau 10 : Cheptels par Districts	40
Tableau 11 : Groupements d'éleveurs actifs dans le département.....	41
Tableau 12 : Prix de différents types de viande dans la Cuvette.....	43
Tableau 13 : Engins de pêche utilisés par district et par rivières	45
Tableau 14 : Situation piscicole dans la Cuvette-Ouest.....	46
Tableau 15: Répartition des superficies des unités forestières d'aménagement.....	50
Tableau 16: Objets issus des PFNL dans la Cuvette Ouest.....	51

Abréviations

ASUDH	Action de Secours et d'Urgence pour le Développement humain
ADECOR	Association pour le développement des communautés locales
ATV	Association Terre et Village
CACP	Centre d'Appui aux Cultures Pérennes
CERAG	Centre de Recherches sur l'Amélioration Génétique des plantes
CERAPE	Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques
CERGECE	Centre de Recherche Géographique et de Production Cartographique
CERVE	Centre d'Etudes des Ressources Végétales
CETA	Collège d'Enseignement Technique Agricole
CNES	Centre National d'Etude des Sols
CNRST	Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique
CNSA	Centre National de Semences Améliorées
Congo-SAN	Congo-Société Alimentaire Nutritionnelle
CRAFO	Centre de Recherches Agronomiques et Forestières d'Oyo
CRAL	Centre de Recherches Agronomiques de Loudima
CRCRT	Centre de Recherche sur la Conservation et la Restauration
CRESSH	Centre de Recherche et d'Etude en Sciences Sociales
CRFL	Centre de Recherches Forestières du Littoral
CRFO	Centre de Recherches Forestières de Ouesso
CRHM	Centre de Recherche Hydrobiologique de Mossaka
CRIPT	Centre de Recherche et d'Initiation des Projets de Technologie
CRVZ	Centre de Recherches Vétérinaires et Zootechniques
CS	Centre de Santé
CSI	Centre de Santé Intégré
CSS	Centre de Santé Social
CVTA	Centre de Vulgarisation des Techniques Agricoles
CVTE	Centre de Vulgarisation des Techniques d'Elevage
DDA P	Direction Départementale de l'Agriculture du Pool
DDEF-P	Direction Départementale de l'Economie Forestière du Pool
DDPAP	Direction Départementale de la Pêche et de l'Aquaculture du Pool
DDS-Pool	Direction Départementale de la Santé du Pool
DGRST	Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique

DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSCERP	Document de Stratégie pour la Croissance l'Emploi et Réduction de la Pauvreté
ESA	Etude du Secteur Agricole
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GIEB	Groupement d'Intérêt Economique de Boko
HG	Hôpital Général
HR	Hôpital de Référence
IDR	Institut de Développement Rural
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
IRAF	Institut National de Recherches en sciences Agronomiques et Forestières
IRSEN	Institut National de Recherches en Sciences Exactes et Naturelles
LTA	Lycée Technique Agricole
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
METP	Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel
METP	Ministère de l'Equipeement et des Travaux Publics
PACD	Projet Agricole de Coopération Décentralisée
PADEL	Programme Agricole et Développement Local
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes rurales
PDSA	Plan directeur de Développement du Secteur Agricole
PNRSA	Programme National de Réhabilitation et de relance du Secteur Agricole
PRESJAR	Projet de Réinsertion Economique et Sociale des Jeunes à Risque
PRRSPD	Projet de Réhabilitation et de Relance des Stations Piscicoles Domaniales
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PMAE	Paquet Minimum d'Activité Elargie (chirurgie y compris)
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PRODER	Projet de Développement Rural
PRSA	Programme de Réhabilitation et de relance du Secteur Agricole
PS	Poste de Santé
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
RDC	République Démocratique du Congo
R-PP	Readiness Preparation Proposal (Proposition de Préparation à la REDD+)
SARIS	Société Agricole de Raffinage Industriel du Sucre
SNRA	Système National De La Recherche Agronomique
SNRST	Système National de Recherche Scientifique et Technique

SOFRECO	Société Française de Réalisation, d'Etude et Conseil
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFE	Unité Forestière d'Exploitation
UR2PI	Unité de Recherche sur la Productivité des Plantes Industrielles

1. Introduction

Le département de la CUVETTE-OUEST a comme caractéristique principale d'avoir une densité de population très faible, comme dans la plupart des autres départements du pays, et un taux d'occupation des sols par l'agriculture très faible lui aussi, même si l'emprise agricole peut y paraître parfois plus conséquente qu'ailleurs. La contrainte principale reste cependant l'enclavement de la région.

Pour envisager de véritables investissements en termes de développement de l'agriculture dans le département, il conviendrait de fluidifier le mode d'acquisition des terres, soit sous forme de baux, soit sous forme de ventes, mais la rigidité actuelle du mode de transmission est une réelle contrainte à la croissance des surfaces cultivées.

L'Etat Congolais a déclaré à de nombreuses reprises sa volonté de voir le secteur agricole se développer afin de contribuer à mieux nourrir sa population en général, mais également à réduire ses colossales importations de produits alimentaires, lesquelles pèsent lourdement sur le budget national et la croissance du PIB. Il s'agit aussi de promouvoir des activités qui ne soient pas dépendantes du pétrole et qui pourront assurer une croissance stable et pérenne au pays au-delà de l'exploitation pétrolière.

Les différents documents de planification stratégique du Congo préparés et adoptés depuis maintenant une décennie réaffirment toute la nécessité de relancer l'agriculture, l'élevage et la pêche. Seule l'exploitation forestière industrielle a connu une croissance importante durant la dernière décennie, les autres produits demeurant à un niveau désespérément bas. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été adopté pour être mis en œuvre dans le souci d'avoir une croissance pro-pauvre. Il est actuellement en cours de révision afin de réactualiser les approches au regard de l'expérience acquise sur les dernières années. En réalité, la lutte contre la pauvreté demande une croissance nette du PIB tant urbain que rural, croissance qui permet alors la création d'emplois nouveaux dans tous les secteurs, emplois directs et emplois induits. Le Gouvernement a réaffirmé le concept de libéralisation de l'économie nationale et admet que l'environnement des affaires est encore trop rigide pour permettre un développement accru des activités. De ce fait, tous les secteurs doivent concourir à proposer des solutions adaptées pour inciter les entrepreneurs, depuis les investisseurs nationaux, en passant par les investisseurs internationaux, jusqu'aux plus petits des opérateurs économiques aussi bien en ville que dans les campagnes, à s'engager dans les activités les plus diverses. En clair, pour résorber le chômage, créer des emplois et réduire les trappes de pauvreté se révèle être un levier d'action crucial d'autant plus que la croissance démographique, notamment en ville et dans les zones périurbaines, est très forte. L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière sont à la fois des réservoirs de croissance et des solutions d'avenir, voire de richesses, pour tous ceux qui voudront bien y investir.

L'ESA (Etude Du Secteur Agricole) du Congo tente pour la première fois de dresser un état des lieux exhaustif de ce secteur pris au sens large (agriculture, pêche, élevage, forêt) en ayant une approche ciblée département par département mais intégrée dans la logique de planification nationale. Plusieurs stratégies sectorielles ont été développées ces dernières années, notamment pour le développement rural, la pêche, l'élevage, la forêt ou encore les transports, sans oublier les secteurs sociaux. Cependant un plan directeur du secteur agricole présentant une vision globale et transversale du développement souhaité du secteur tant au niveau national que départemental semblait nécessaire pour favoriser une approche intégrée du développement du pays. De cette vision, devront être déduits des programmes et des projets permettant une réelle relance des activités agricoles sur la base d'investissements publics devant concourir à la relance des investissements privés.

Le schéma ci-après permet de visualiser la logique de planification qui prévaut dans le cadre de cette étude :

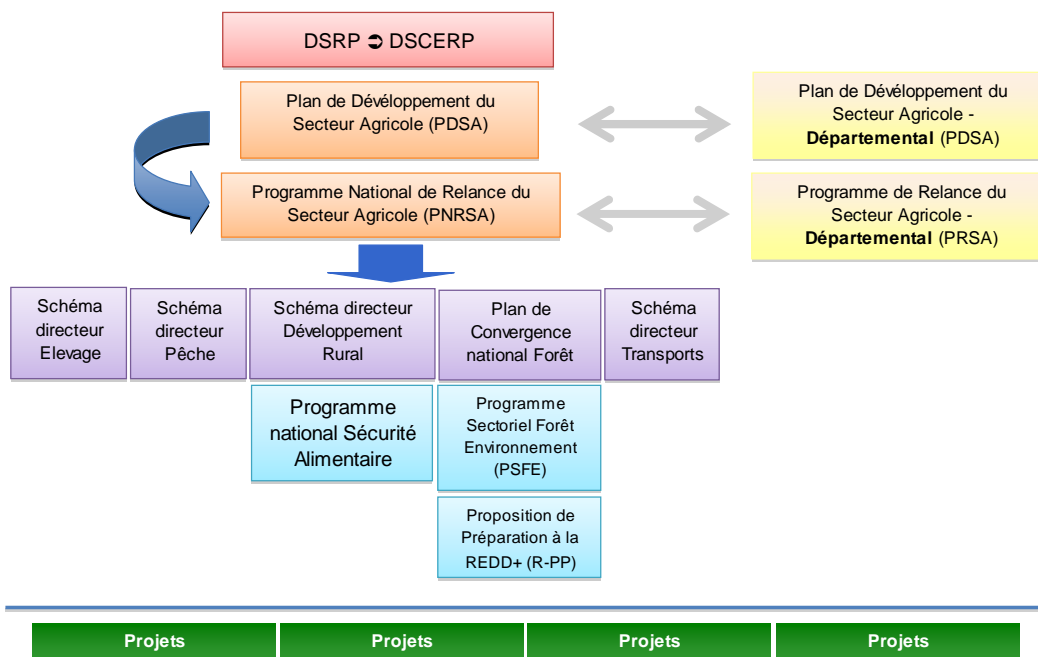


Figure 1: Schéma fonctionnel des objectifs de l'ESA

La rédaction des monographies a été l'occasion de rassembler et de synthétiser les informations essentielles concernant le département pour comprendre autant les atouts et les contraintes agropédoclimatiques de la zone que les atouts et les contraintes anthropiques, les degrés de développement de chaque sous-filière (agricole, élevage, pêche et forêt), la situation des autres activités économiques ou celle des transports, etc. – en bref, tout paramètre qui contribuant à la compréhension de la situation du département. Basé sur ces données remontant du terrain, l'équipe d'experts - en étroite partenariat avec les autorités ministériels – proposera des recommandations adaptées au cas particulier de chaque département. Ce faisceau d'axes de développement sera la base d'un plan directeur départemental de développement du secteur agricole (PDSA) puis d'une proposition de programmation d'activités prioritaires (PNRSA) pour les cinq à dix ans à venir.

Etant donné le manque de données cartographiques à la disposition des décideurs nationaux et des équipes techniques départementales, les termes de référence de l'ESA ont naturellement mis l'accent sur le développement de cet outil d'aide à la décision indispensable. La plupart des cartes qui sont présentées dans cette monographie départementale sont inédites. Elles ont été produites soit sur la base d'anciennes cartes qui ont été numérisées (géologie, climat, pédologie), soit sur la base de relevés GPS des localités et des axes routiers (carte de localisation), ou sur la base des informations collectées dans les ministères partenaires (zonage forestier, zonage minier) en encore sur la base d'images satellitaires (carte du relief, carte du couvert forestier) et enfin en combinant ces différentes cartes (couches) pour produire une estimation de l'emprise agricole et une proposition de carte d'affectation des sols.

L'enquête conduite dans le département par l'équipe SOFRECO-CERAPE a permis de produire également des données inédites qui servent de base à l'analyse des experts.

2. Le département de la CUVETTE-OUEST

2.1 Contexte géographique

2.1.1 Situation et limites géographiques

Le département de la Cuvette-ouest est situé dans la partie Nord-Ouest du Congo. Il est limité :

- Au Nord par le Département de la Sangha,
- Au Sud par Département des Plateaux,
- A l'Est par le Département de la cuvette centrale,
- A l'Ouest par la République du Gabon.

Le département de la Cuvette-Ouest s'étend sur une superficie de 26 600 km², soit un peu moins de 8% de la superficie nationale. Il compte six Districts qui sont : Ewo (chef-lieu du Département), Kéllé, Mbama, Mbomo, Etoumbi et Okoyo.

2.1.2 Hydrographie

Le réseau hydrographique du département est assez dense. On y trouve de nombreux cours d'eau : les rivières (Kouyou, Alima, Likoula-Mossaka, etc), et une centaine de lacs de dimensions variables. Tous ces cours d'eau riches en poissons ne sont pas navigables, mais présentent un intérêt pour l'agriculture et la pêche.

- Ville de Pointe-Noire
- Le Kouilou
- Le Niari
- La Lékoumou
- La Bouenza
- Le Pool
- Ville de Brazzaville
- Les Plateaux
- La Cuvette
- La Cuvette-Ouest
- La Sangha
- La Likouala

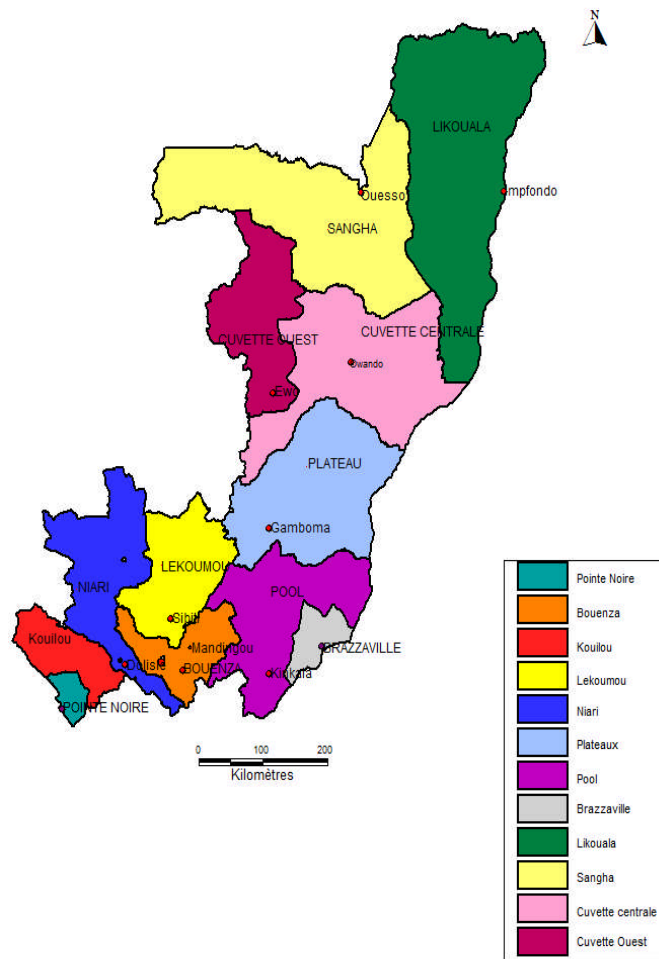


Figure 2 : Divisions administratives de la République du Congo

La carte de localisation pour le département de la Cuvette Ouest est une nouveauté de l'ESA permise grâce à l'utilisation des données de localisation des villages recueillies lors du recensement de 2007 et des données les plus récentes concernant les routes et pistes connues et actuellement numérisées. Les noms des villages proviennent également du recensement de 2007. On visualise aussi le réseau hydrographique principal.

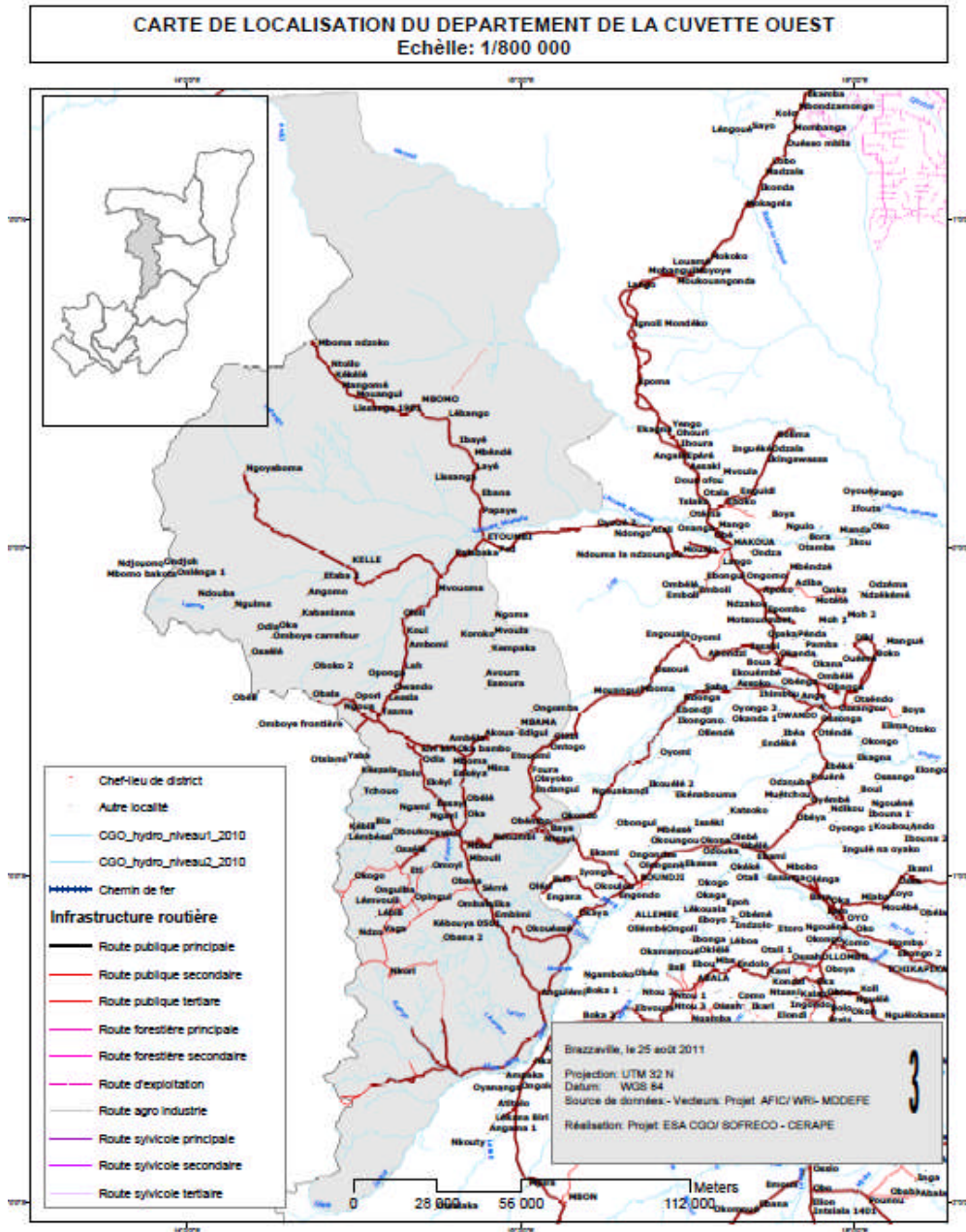


Figure 3 : Carte avec les localités, routes, hydrographie, infrastructures sociales

2.1.3 Caractérisation des écosystèmes

Deux types de végétations existent dans le Département : la forêt et la savane.

- Forêt : elle représente 72% du territoire et constitue donc formation végétale dominante dans le département. Le Département de la Cuvette-Ouest est essentiellement couvert par une forêt dense faisant partie du massif forestier du Nord-Congo qui s'étend également dans les départements de la Likouala, de la Sangha et de la Cuvette. Plus vaste étendue de forêts du pays, cette forêt équatoriale couvre plus de 15 millions d'hectares dont plus de la moitié (9 millions d'hectares) de forêts continues sur sol ferme dominées par des essences de grande valeur commerciale telles le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), le Sipo (*Entandrophragma utile*), le Wengué (*Milletia laurentii*) et le Padouk (*Pterocarpus soyauxii*). On y rencontre dans les dépressions fermées des forêts inondées qui se développent généralement sur des sols podzolisés. La savane, souvent incluse, occupe une faible superficie dans le Département.
- La savane : Elle s'étend sur 28% du territoire. Selon la nature des sols et l'influence du climat dans la zone, cette savane est soit herbeuse, soit arborée ou arbustive.

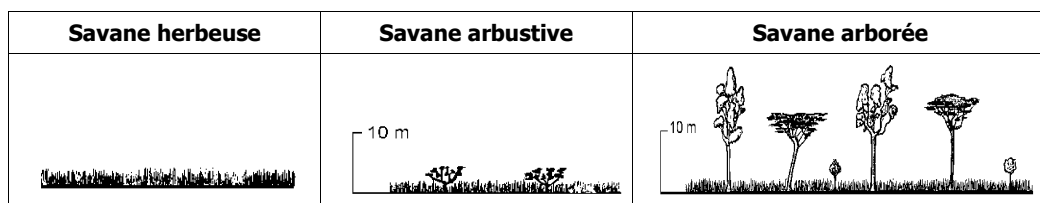


Figure 4 : Savane herbeuse, arborée et arbustive

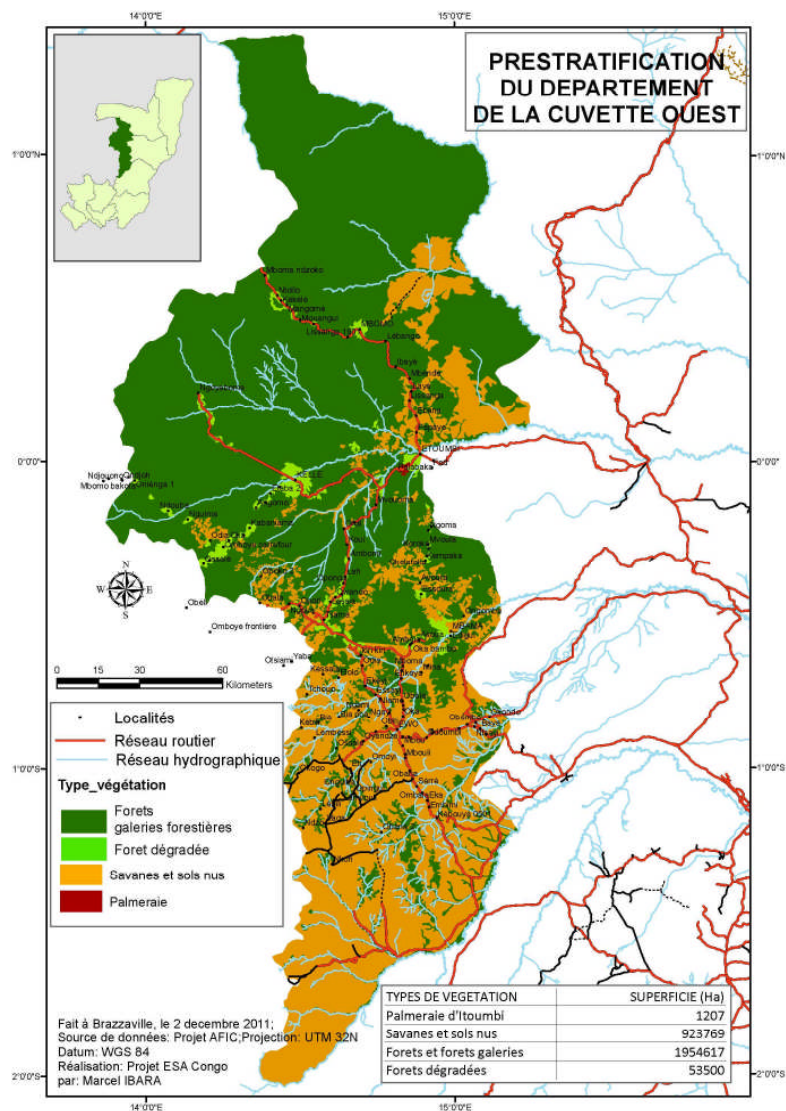


Figure 5 : Carte de la végétation

Cette carte réalisée à partir de l'image satellitaire permet de visualiser directement la couverture végétale du département de la Cuvette Ouest. Elle nous permet de constater que le département est très majoritairement recouvert de forêts au nord ; de savane et sols nus potentiellement cultivables, au sud. On remarquera au sud d'Etoumbi la présence de palmeraies (en rouge foncé) qui s'étendent sur un peu plus de 1200 ha.

2.1.4 Relief

Le relief du Département de la Cuvette-Ouest est marqué par les unités physiographiques suivantes :

- Des plateaux d'une altitude variant entre 400 et 600 m dans la partie australe et occidentale du département ; ces plateaux sont entaillés par de nombreux cours d'eau formant ainsi des vallées encaissées ;
- Des collines qui occupent la partie centrale allant de Ewo à Kellé, avec une altitude maximale variant entre 400 et 500 mètres ;
- Des montagnes faisant partie du complexe du Mont Nabemba et atteignant une altitude de 900 m, sont observées dans la partie septentrionale du département ;
- Des plaines occupant une vaste étendue le long des grands cours d'eau (Likouala-Mossaka) et bordant la partie orientale du département ; elles constituent la bordure occidentale de la Cuvette congolaise, leur altimétrie ne dépasse pas 320 mètres.

La carte de modélisation numérique terrestre du département de la Cuvette Ouest, a été construite à partir du modèle numérique du relief téléchargé sur internet, modèle sur lequel a été appliqué un code couleur différent par tranche d'altitude. Cette méthode permet ainsi en visualisant les variations de couleurs de donner une idée du relief et donc des pentes. Si les couleurs changent vite avec un dégradé rapide, la pente est également forte. Si au contraire on a une large plage de même couleur, la pente moyenne est alors faible.

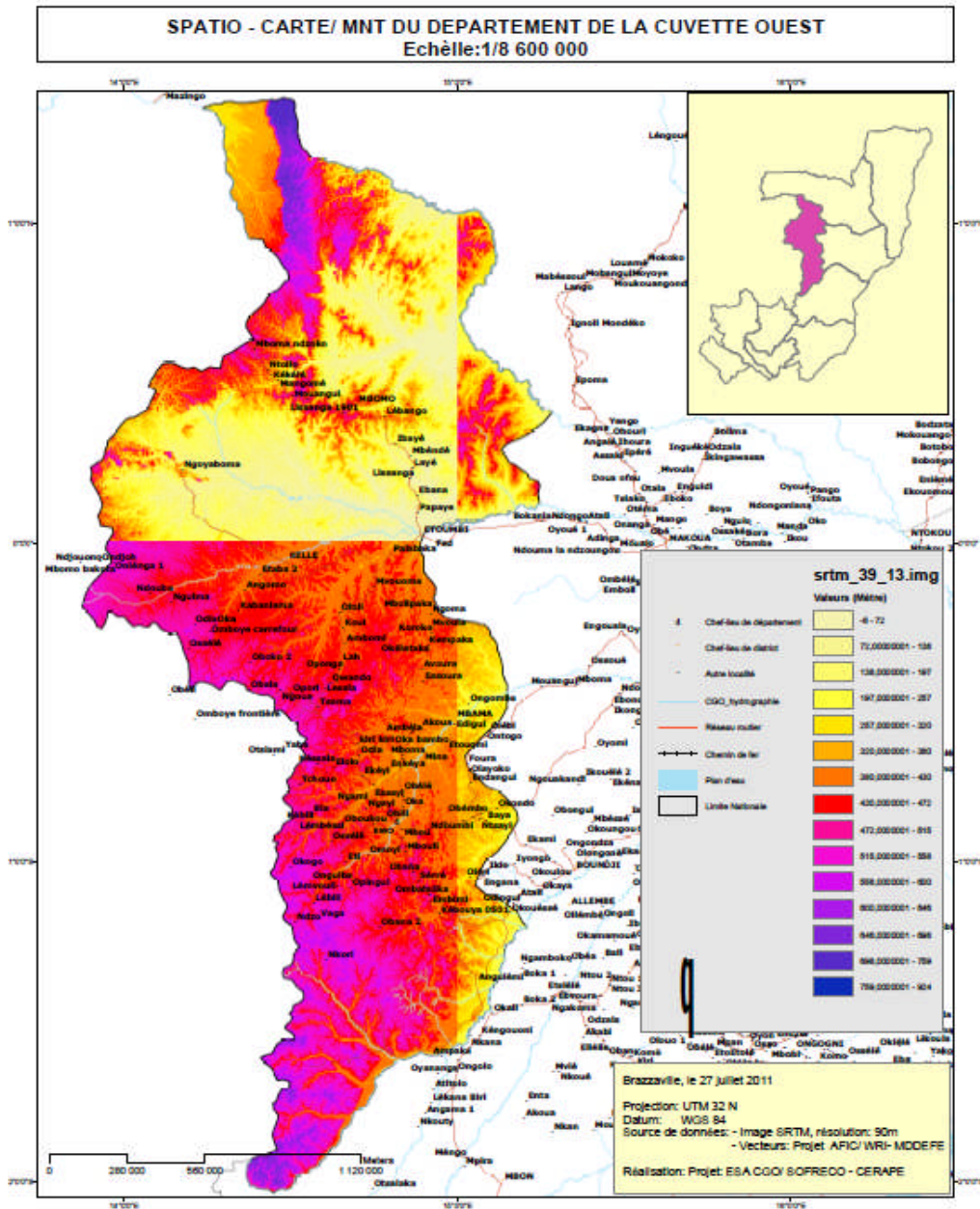


Figure 6 : Carte de la modélisation numérique terrestre / visualisation du relief par niveaux

2.1.5 Géologie

Les formations géologiques rencontrées dans le département de la Cuvette-Ouest font partie du Socle d'Ivindo qui affleure dans les extrémités occidentales et septentrionales du département. Ces formations s'étendent largement à l'Est du Gabon et au Sud du Cameroun.

Le socle d'Ivindo est un complexe granito-gneissique dans lequel s'individualisent des roches volcano-sédimentaires et des intrusions acides à basiques. Les granito-gneiss représentent 80 à 90% de la surface tandis que les intrusions sont très peu répandues. L'ensemble volcano-sédimentaire est constitué de quartzites ferrugineux, de gneiss (leptynites), d'amphibolites et de schistes sériciteux et chloriteux. Les roches intrusives sont représentées par des pegmatites et des diabases. Les pegmatites recoupent les gneiss, les amphibolites, les granites ou les migmatites.

Sur le plan tectonique, le socle d'Ivindo est haché par un réseau de fractures d'orientations très variée :

- Une orientation globalement subéquatoriale qui est celle des Monts Avima, Coulmélé, Nabemba ;
- Une fracturation décrochante N6S à NNE-SSW affecte les différentes formations du socle, plus précisément à Avima et Elogo ;
- Certaines directions NW-SE sont visibles et impliquent le réseau hydrographique.

Potentiel minier

La minéralisation dans le socle d'Ivindo est variée :

- Les concentrations de minerai de fer sont observées dans les massifs ferrugineux. Les plus grandes concentrations sont signalées dans les monts Bandondo, Avima, Nabemba et Youkou ;
- L'or est associé aux quartzites ferrugineux et fait l'objet d'une exploitation artisanale dans le secteur d'Elogo ;
- Des indices de columbo-tantalite sont connus dans les pegmatites d'Etiouk-Maye, au Nord d'Elogo et de la rivière Okanya-sozé, au Nord-Ouest de Mbomo ;
- Des anomalies de nickel et de chrome liées aux roches ultrabasiques ont été rencontrées dans le sillon de Bondjodjouala ey aux environs d'Elogo ;
- Des traces de wolfram alluvionnaire sont observées à Etiouk-Maye ;
- Des indices de cuivre sont signalés à Oyabi et au Nord d'Elogo.

Cette carte géologique du département de la Cuvette Ouest a été réalisée par numérisation de la carte géologique nationale de 1995, base sur laquelle a été apposé le réseau routier national et les localités dont la localisation et la dénomination ont été enregistrées lors du recensement de 2007.

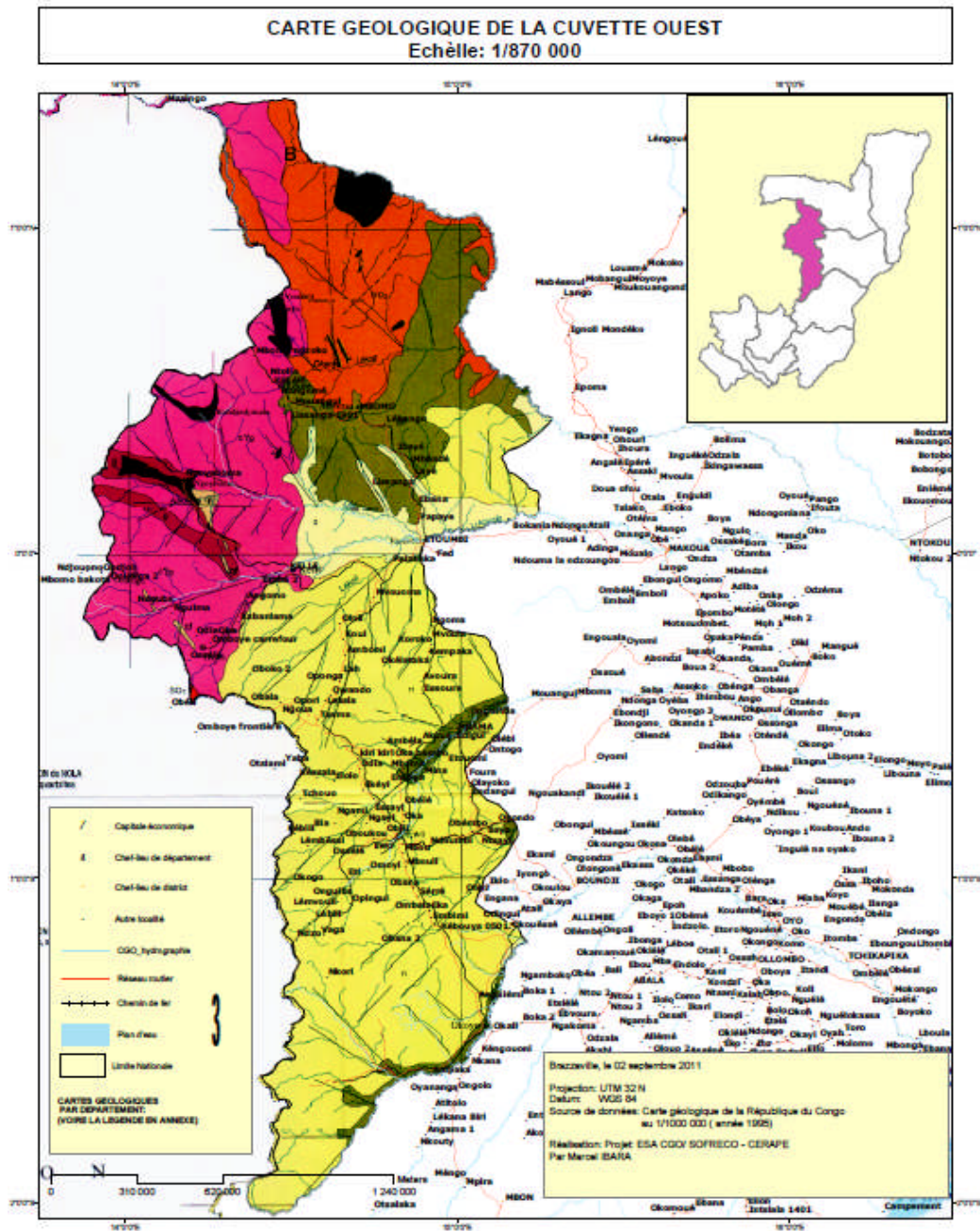


Figure 7 : Carte géologique du département

2.1.6 Pédologie

Le département de la Sangha a trois types de sols : les sols ferrallitiques, les sols hydromorphes et les sols podzolisés.

Les sols ferrallitiques sont représentés par deux sous-classes : les sols ferrallitiques fortement désaturés appauvris et les sols ferrallitiques fortement désaturés remaniés. Les sols ferrallitiques remaniés se rencontrent dans les zones forestières de la partie occidentale du département ; ils sont de couleur jaune et de texture argileuse. Les sols ferrallitiques appauvris, de texture sableuse, sont observés en forêt dans les dépressions ou dans les savanes de la partie australe et orientale du département.

Les sols hydromorphes sont surtout représentés dans les dépressions et le long des rivières. On observe essentiellement des sols hydromorphes dont la teneur en matières organiques n'est pas très élevée. Ils ont un taux de bases échangeables de l'ordre de 10 m²/100 g de sol avec en surface un pH proche de la neutralité et un taux de saturation élevé (environ 90%) bien que l'on observe un appauvrissement limité en argile et une faible profondeur de l'horizon grossier.

Les sols podzolisés sont formés sur des matériaux sableux au fond des vallées humides et sur des matériaux sablo-argileux dans des dépressions. Ils se développent souvent sous une végétation forestière inondée.

La carte pédologique de la Sangha a été obtenue par numérisation de l'ancienne carte nationale des potentialités et des ressources en sols établie par l'ORSTOM, base sur laquelle a été apposée le réseau routier national et les localités avec les noms issus du recensement de 2007. La légende de la carte pédologique est présentée en annexe 5.

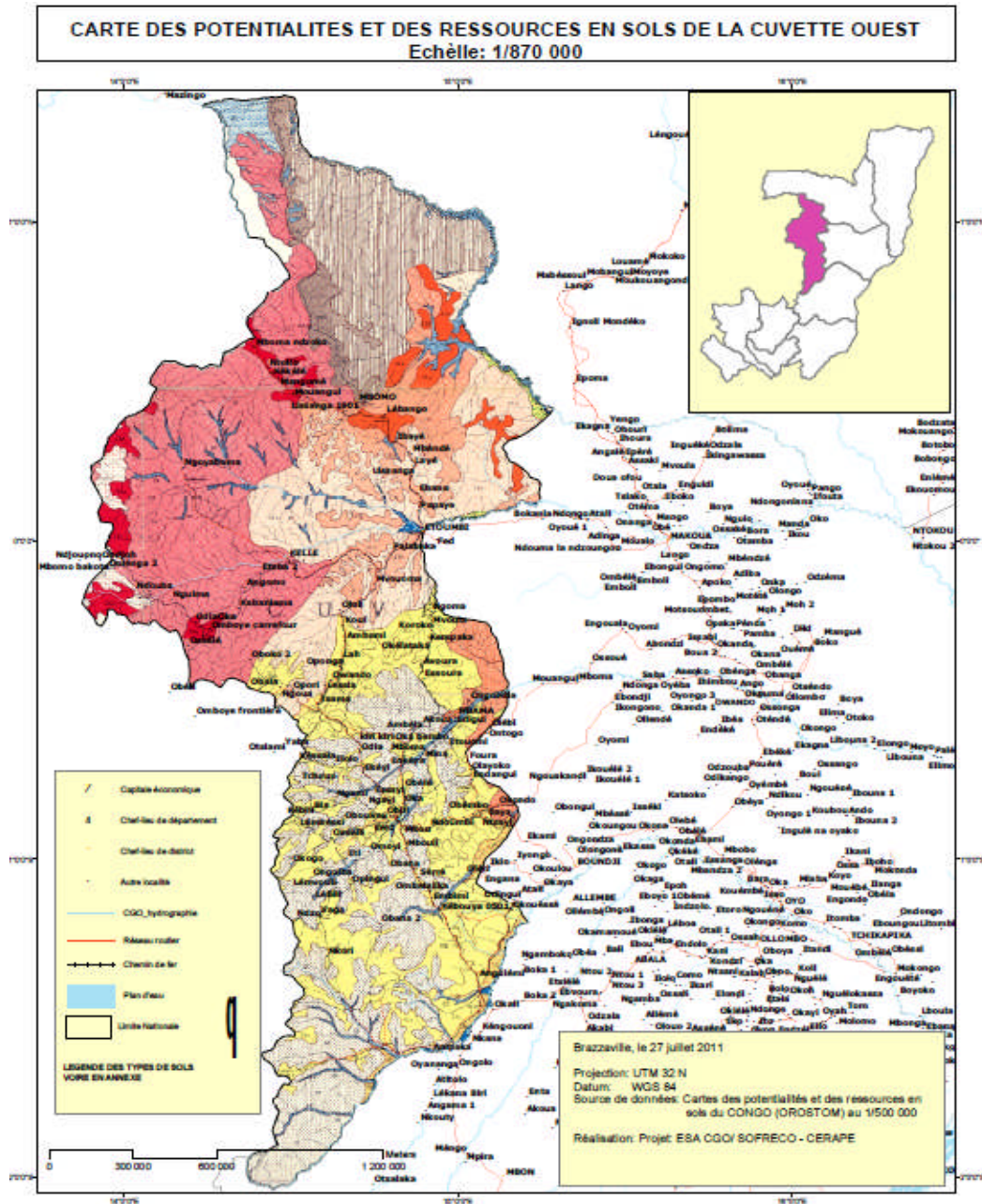


Figure 8 : Carte pédologique du département

2.1.7 Climat

Le climat du département de la Cuvette-Ouest est de type guinéen forestier ou bas-congolais, et caractérisé par une température élevée avec une variation de faible amplitude, une pluviosité variant entre 1 400 mm et 2 200 mm, une saison sèche de 2 à 4 mois (entre juin et septembre), une humidité atmosphérique particulièrement élevée (70 à 90%) et une amplitude journalière qui dépasse 40%. Du fait de l'altitude, les zones des plateaux et des montagnes sont plus arrosées (2 200 mm), avec une saison sèche de 2 mois, tandis que les zones des plaines et des collines sont soumises à un sous-climat bas-congolais, caractérisé par une pluviosité plus faible et une saison sèche plus longue (3 à 4 mois). Les températures moyennes annuelles oscillent autour de 24° C.

Tableau 1 : Données climatiques

Paramètres	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne
Température	27	27	28	28	27	26	27	26	26	26	26	27	27
Pluies (mm)	264	192	127	137	18	51	44	61	26	88	103	258	114
Humidité (mm)	93	91	94	95	95	96	95	93	93	96	94	94	94

(Source : ANAC-Ewo, 2011)

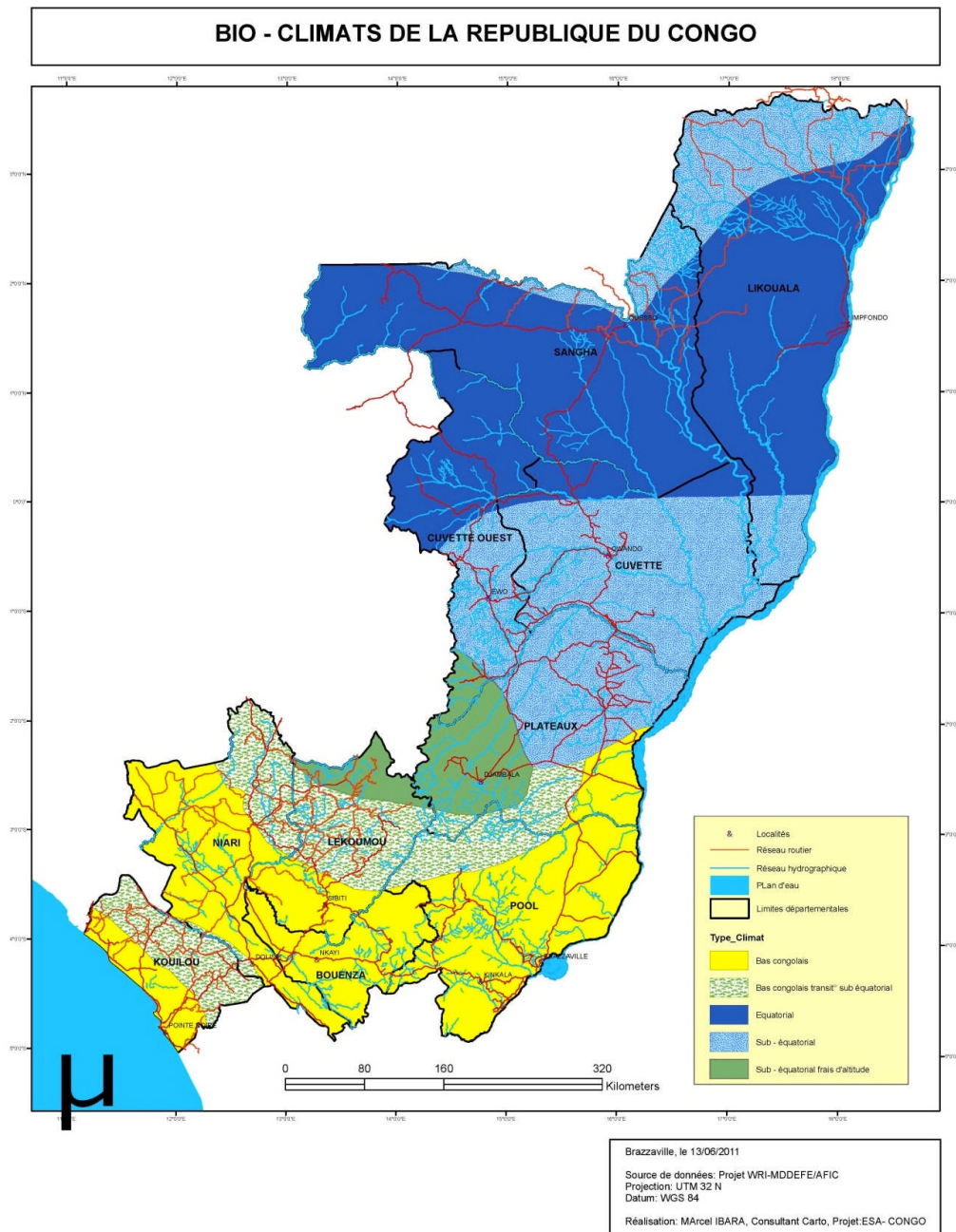


Figure 9 : Carte nationale des bio-climats du Congo
 (Source : projet WRI-MDDEF/AFIC, 2011)

2.2 Contexte socio-économique

Le Cuvette-Ouest compte environ 73 000 habitants selon le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2007, soit une densité moyenne d'un peu moins de 2,8 habitants/km².

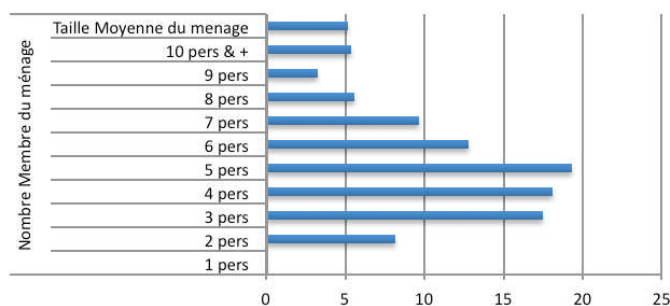
2.2.1 Composition de la population

Tableau 2 : Répartition de la population par District

Districts	Population	Hommes	Femmes
Ewo	20 195	9 667	10 528
Mbama	8 040	3 903	4 137
Eoumbi	12 387	6 121	6 266
Kélé	15 205	7 443	7 762
Mbomo	7 163	3 634	3 529
Okoyo	10 009	4 770	5 239
Total	72 999	35 538	37 461

(Source : RGPH, 2007)

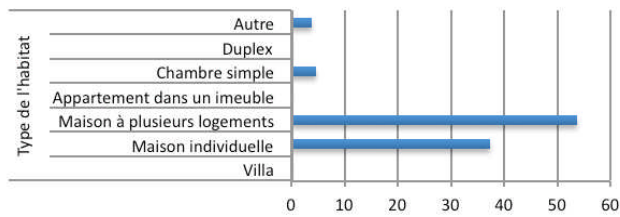
2.2.2 Conditions de vie



La taille moyenne des ménages est de 5 membres.
 1/3 des ménages compte plus de cinq membres.

Figure 10 : Nombre de personnes par ménage (en %)

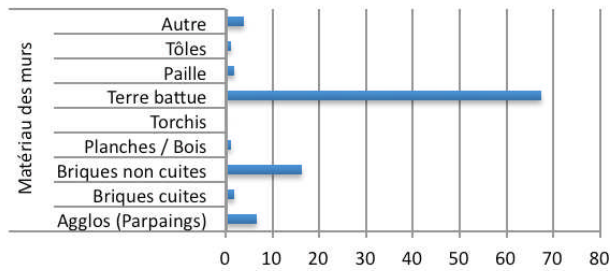
(Source: Enquête ESA, 2011)



Plus de la moitié des ménages vit dans une maison à plusieurs logements.

Figure 11 : Type d'habitat

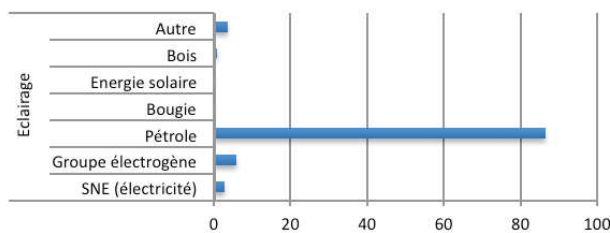
(Source: Enquête ESA, 2011)



2/3 des ménages ont une maison en terre battue. Ils sont 16% à posséder une maison en brique crue et 6% une maison en aggloméré.

Figure 12 : Matériaux des murs des habitations

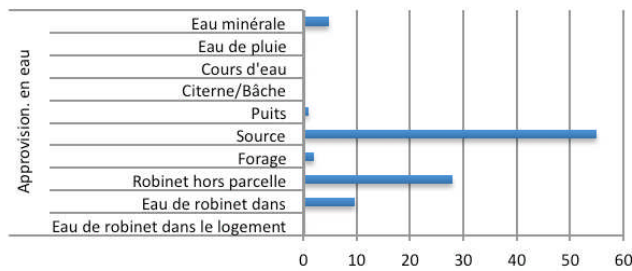
(Source: Enquête ESA, 2011)



La grande majorité des ménages s'éclaire au pétrole. L'alimentation par la SNE est négligeable.

Figure 13 : Mode d'éclairage des ménages agricoles

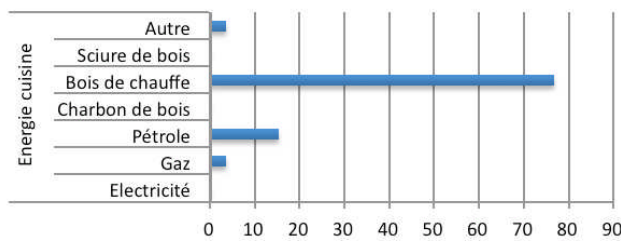
(Source: Enquête ESA, 2011)



100% des ménages ont accès à de l'eau de qualité moyenne à bonne (source, robinet, forage), ce qui est unique parmi les 12 départements.

Figure 14 : Accès à l'eau

(Source: Enquête ESA, 2011)

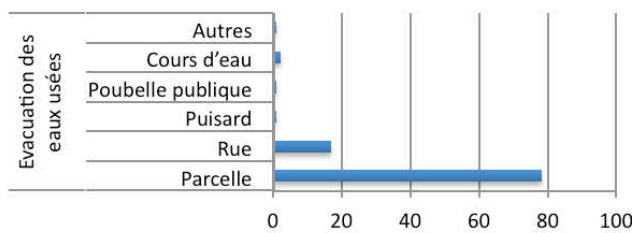


Très majoritairement (77%), les ménages cuisinent avec du bois de chauffe.

Un nombre non négligeable de foyers utilise cependant le pétrole comme combustible de cuisson.

Figure 15 : Combustible de cuisson

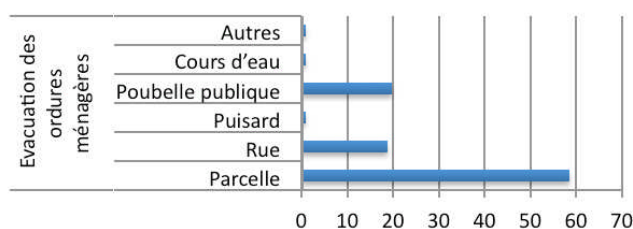
(Source: Enquête ESA, 2011)



La grande majorité des ménages évacue ses eaux usées dans la parcelle d'habitation.

Figure 16 : Mode d'évacuation des eaux usées

(Source: Enquête ESA, 2011)



La majorité les jettent dans la cour d'habitation. 20% des ménages tout de même utilisent les poubelles publiques prévues à cet effet.

Figure 17 : Mode d'évacuation des déchets et ordures ménagères
 (Source: Enquête ESA, 2011)

2.2.3 La situation du genre

La situation du genre a été examinée à travers les données de la Direction départementale de la santé, de l'enseignement, de la Caisse d'équité et des activités de la Direction départementale de la promotion de la femme.

Au niveau du Département de la santé, on note que sur 213 agents (79 femmes et 134 hommes), seules six femmes occupent des postes à responsabilités. Au niveau du Département de l'enseignement, on constate que beaucoup de femmes sont enseignantes ou secrétaires et quatre femmes occupent le poste de directrices d'écoles primaires à Ewo, Etoumbi, Kéllé, et Okoyo.

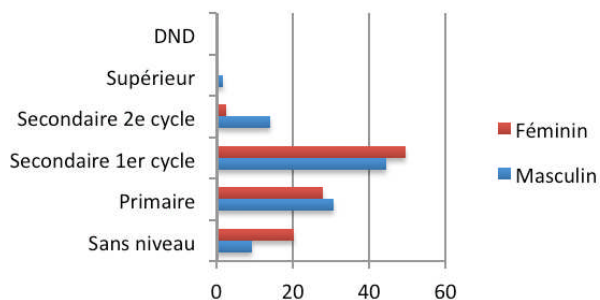
Le tableau ci-dessous illustre la situation du genre au niveau des examens du BEPC 2010 : les effectifs des garçons sont largement supérieurs à ceux des filles.

Tableau 3 : Répartition des résultats du BEPC 2010 en fonction du sexe

Localité	Inscrits			Admis		
	F	G	T	F	G	T
Etoumbi	64	103	167	3	8	11
Ewo	90	172	262	41	87	128
Kéllé	20	59	79	0	9	9
Mbama	24	33	57	12	21	33
Mbomo	23	49	72	19	47	66
Okoyo	18	22	40	11	11	22
Papa Bonheur	14	15	29	5	10	15
Total	253	453	306	91	193	284

(Source : DDPF, 2010)

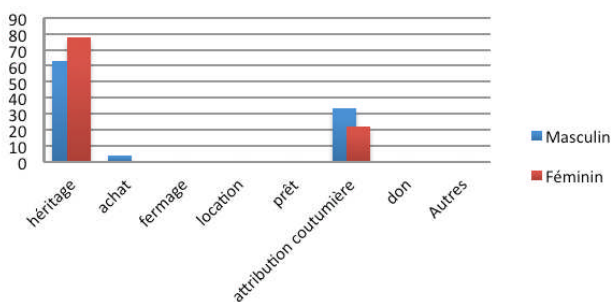
On peut saluer en revanche les efforts faits par la Caisse d'équité pour tendre vers une parité homme/femme. Ainsi, fin 2010, les adhérents de la Caisse d'équité de la Cuvette Ouest étaient 229, dont 135 hommes et 94 femmes.



De manière générale, les agriculteurs stoppent leurs études à la fin du Secondaire 2nd cycle.

Les femmes ont clairement un niveau d'instruction inférieur aux hommes. Elles sont 20,2% à ne pas avoir de bagage scolaire contre 9,4% des hommes. De plus, elles sont une infime minorité à atteindre le Secondaire 2nd cycle et aucun d'elles n'a fait d'études supérieures.

Figure 18 : Niveau d'instruction des propriétaires de champs selon le sexe
 (Source : Enquête ESA, 2011)



Les seuls modes d'acquisition de la terre sont l'héritage et l'attribution coutumière. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à bénéficier d'héritages. En revanche, c'est le contraire qui est observé pour l'attribution coutumière. Le marché foncier du département semble dépendre uniquement de ces modes de transmission traditionnels ; les autres formes (achat, location, fermage) sont presque inexistantes.

Figure 19 : Modes d'accession à la terre selon le sexe
 (Source : Enquête ESA, 2011)

2.2.4 Infrastructures (scolaires, de santé, de transport, de marché)

→ Infrastructures scolaires

Le tableau ci-dessous présente la distribution des établissements d'enseignement public par district :

Tableau 4 : Répartition du nombre d'écoles par district

Districts	Ecoles primaires	Collèges	Lycées
Ewo	38	8	2
Etoumbi	15	2	1
Mbama	18	2	
Okovo	18	5	
Mbomo	9	1	
Kéllé	23	2	
Total	121	20	3

(Source : Entretien avec les responsables de la Sous-préfecture – Enquête ESA, 2011)

➔ **Infrastructures de santé** : nous manquons d'informations sur certains districts, mais celles disponibles et exposées ci-dessous démontrent l'hétérogénéité dans la distribution des infrastructures de santé :

Tableau 5 : Répartition des infrastructures de santé

Districts	Hôpital de base	CSI	Poste de santé
Ewo	1	2	7
Etoumbi	1	1	5
Mbama		2	7
Okoyo	1	1	6
Mbomo		1	4
Kéllé		1	3
Total	3	8	32

(Source : Entretien avec les responsables de la Sous-préfecture – Enquête ESA, 2011)

➔ **Infrastructures de transport** : il existe un nombre important de pistes rurales dans le département, mais la plupart sont dans un état de dégradation avancée.

Tableau 6 : Pistes rurales de la Cuvette- Ouest

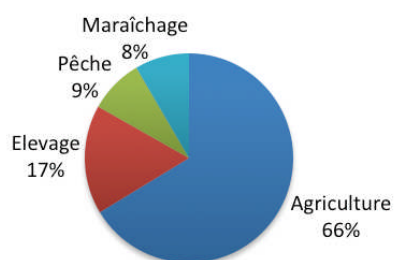
Districts	Axe	Longueur totale (km)	Localités de l'axe
Ewo	Ewo- Kouya	275	55
Etoumbi	Etoumbi- Talas	310	9
Mbama	Talas- Obélé	225	26
Okoyo	Okoyo- Ewo	222	32
Mbomo	Mbomo-Ebana	65	5
Kéllé	Kéllé- Kouemi	225	-

(Source : Entretien avec les responsables de la Sous-préfecture – Enquête ESA, 2011)

→ **Infrastructures de marché** : il existe un grand marché à Ewo et de petits marchés dans certains Districts (Mbama, Okoyo, Kéllé, Etoumbi, Mbomo), mais pas de magasin de stockage, de greniers communautaires ni de chambres froides.

3. Etat des lieux

L'économie du département de la Cuvette repose grandement sur l'agriculture et la pêche et est très dépendante vis-à-vis des autres départements. Du fait de la faiblesse de la production du département, le poids des importations est élevé alors que le niveau des exportations vers les autres départements reste faible.



2/3 des ménages pratiquent l'agriculture (hors maraichage) et le 1/3 restant se partage entre pêche et élevage.

Figure 20 : Activités principales des ménages

(Source : Enquête ESA, 2011)

Tableau 7 : Activités principales suivant niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Agriculture	Elevage	Pêche	Maraîchage
Sans niveau	18,9	4,8	14,3	4,8
Primaire	30,5	38,1	14,3	38,1
Secondaire 1er cycle	42,7	42,9	38,1	47,6
Secondaire 2e cycle	6,7	14,3	33,3	9,5
Supérieur	1,2	0	0	0

Contrairement à d'autres départements, il est difficile de corréler le niveau d'instruction avec le choix de l'une ou l'autre des activités rurales.

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1 Agriculture

3.1.1 Grandes tendances de l'agriculture

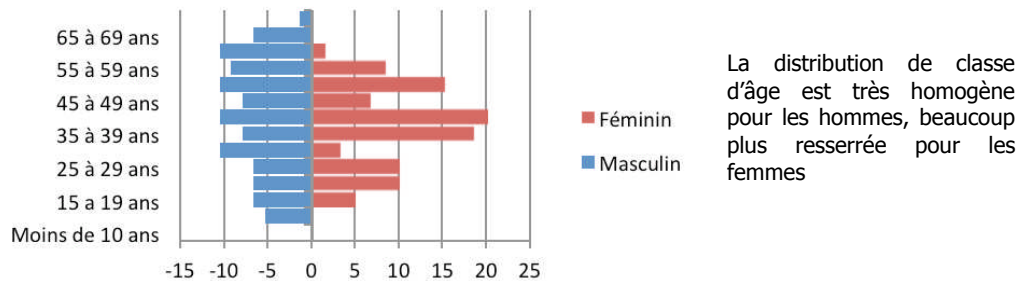


Figure 21 : Pyramide des âges des agriculteurs par sexe

(Source : Enquête ESA, 2011)

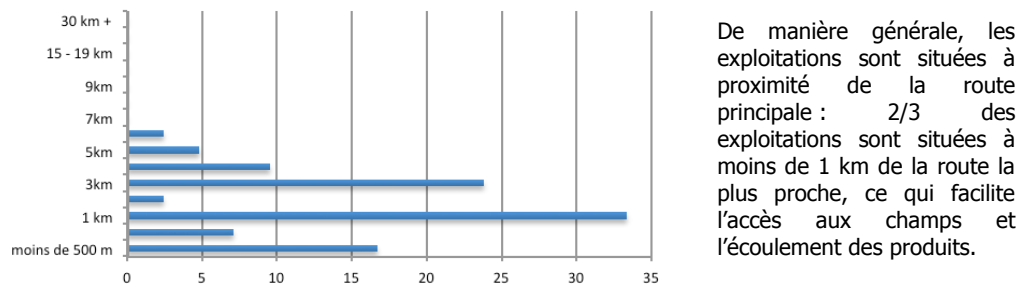


Figure 22 : Distance de l'exploitation à la route

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1.2 Principales productions

Les principales productions sont : manioc, igname, bananes plantains, maïs, bananes douces, sésame, vouandzou, arachide, palmier à huile, safou, avocat, mangues, ananas, orange, citron, etc.

Tableau 8 : Prix des produits agricoles fruitiers

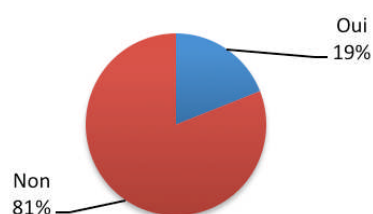
Produits	Quantités (kg)	Prix (en FCFA)
Safou (filet)	10 kg	4 000
Safou	Tas de 5 fruits	100
Mangues	Tas de 6 fruits	100
Ananas	3 kg	250
Orange	Tas de 5 fruits	100
Citron	Tas de 5 fruits	100

Tableau 9 : Prix des produits agricoles vivriers

Produits	Quantité (kg)	Prix (FCFA)
Cossettes (foufou en sac de farine)	50 kg	12 000
Cossettes (petit panier)	4 kg	1 250
Tubercules de manioc (brouette)	45 kg	3 000
Maïs (sac)	50 kg	8 000
Arachide (coque) sac	50 kg	12 000
Bananes plantains	Unité	150
Bananes douces	Unité	50
Igname	Tas de 3 kg	500
Sésame	Verre bambou	100
Vouandzou	Tas	100

(Source : DDA, 2009)

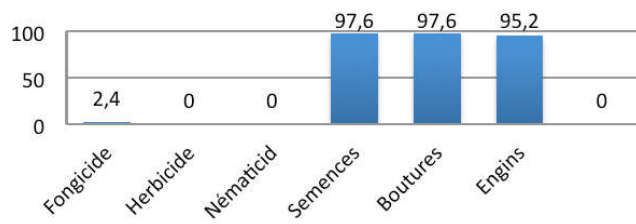
3.1.3 Facteurs de production



Seuls 19% des ménages agricoles font appel à de la main d'œuvre salariée non familiale, ce qui témoigne d'une approche très traditionnelle et peu intensive de l'activité.

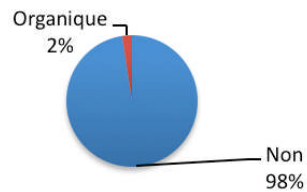
Figure 23 : Utilisation de main-d'œuvre non familiale

(Source : Enquête ESA, 2011)



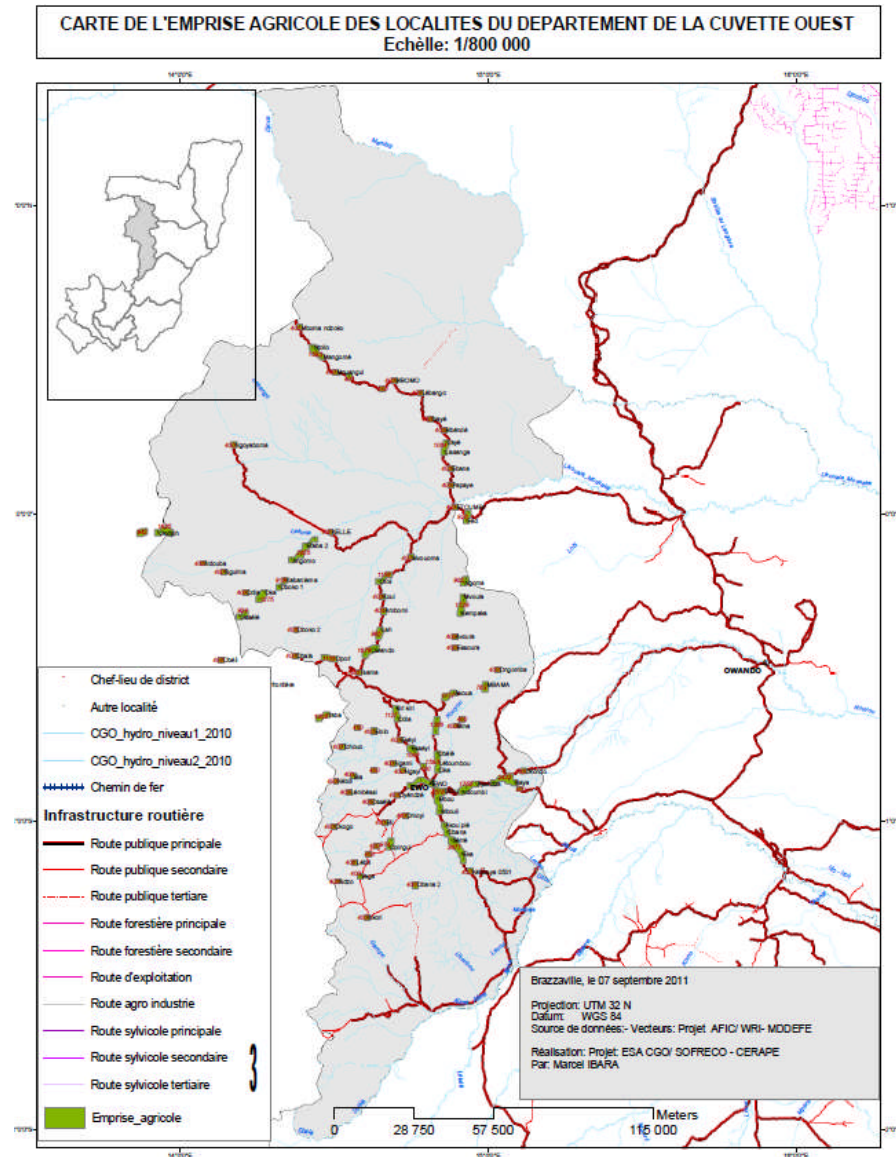
La majorité des agriculteurs utilisent peu d'intrants, mis à part les semences, boutures et du petit outillage agricole.

Figure 24 : Types d'intrants utilisés par les agriculteurs
(Source : Enquête ESA, 2011)



Une très faible partie des agriculteurs utilise des engrais organiques. Il n'y a pas d'utilisation d'engrais chimique.

Figure 25 : Existence et type de fertilisation pratiquée
(Source : Enquête ESA, 2011)



Carte d'estimation de l'occupation des sols sur la base des localités répertoriées lors du recensement national de 2007 en prenant une moyenne d'un Km de rayon d'emprise pour chaque village. On peut constater que le département est pratiquement vide de population et d'activités agricoles en dehors des axes routiers.

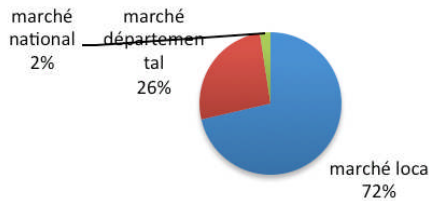
Figure 26 : Carte d'emprise agricole du département du Cuvette-Ouest

3.1.4 Transformation des produits agricoles

Il existe une grande unité de transformation d'huile de palme à Etoumbi ainsi qu'une palmeraie abandonnée de plus de 1.500 ha (Tenera).

Le département compte aussi de petites unités artisanales pour la transformation du manioc en fofou (une trentaine de moulins) ou chikuangue, la trituration des noix de palme et la fermentation du maïs (en « lotoko »).

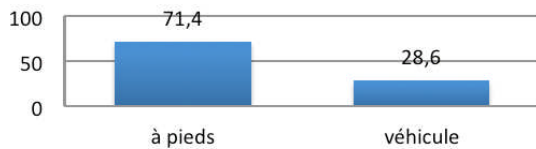
3.1.5 Commercialisation des produits



Plus des 2/3 des produits sont écoulés localement, sur le marché le plus proche. 26% des échanges se font à l'échelle départementale et seulement 3% à l'échelle nationale. La faible production du département est immédiatement absorbée par la demande locale.

Figure 27 : Marché de vente des produits agricoles

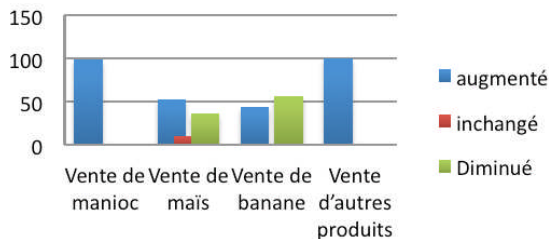
(Source : Enquête ESA, 2011)



¾ des produits sont transportés à pied, signe que les filières sont courtes.

Figure 28 : Moyens de transport pour la commercialisation

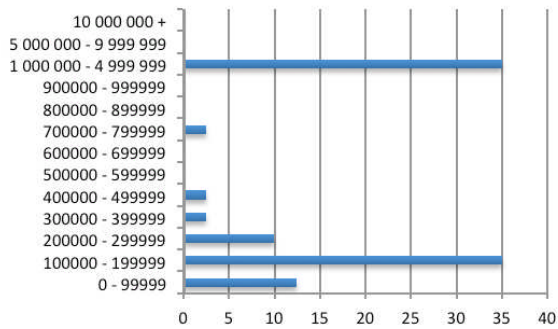
(Source : Enquête ESA, 2011)



La plupart des prix des produits semblent avoir augmenté entre 2009 et 2010, excepté ceux de la banane.

Figure 29 : Evolution 2009-2010 des revenus pour différents produits

(Source : Enquête ESA, 2011)



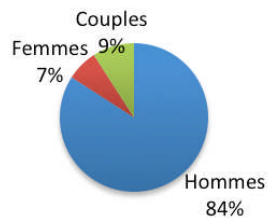
On observe de grandes inégalités entre agriculteurs : 1/3 gagnerait moins de 200 000 FCFA par an et 1/3 plus de 1 million FCFA par an...

Figure 30 : Revenus annuels des agriculteurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.2 Elevage

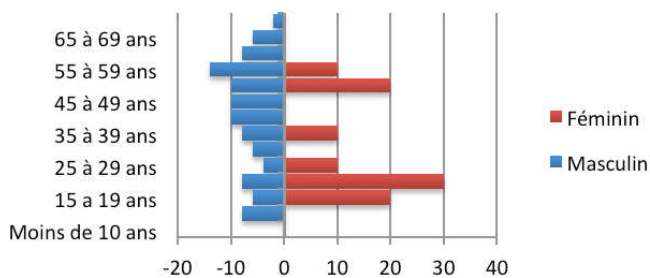
3.2.1 Grandes tendances



Les éleveurs sont très majoritairement des hommes. Les femmes ne représentent que 7% du total.

Figure 31 : Répartition des éleveurs par sexe

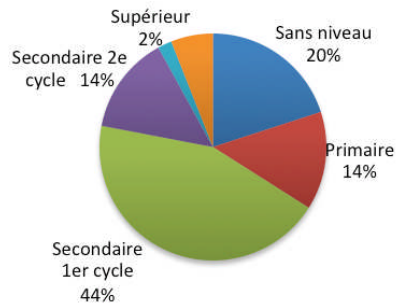
(Source : Enquête ESA, 2011)



Les hommes éleveurs sont plutôt d'âge mûr, avec un maximum atteint pour la tranche d'âge 55-59 ans. Chez les femmes, on rencontre soit de jeunes femmes, soit des femmes d'âge mur.

Figure 32 : Pyramide d'âge par sexe des éleveurs

(Source : Enquête ESA, 2011)



Plus de la moitié des éleveurs ont un niveau d'étude secondaire (1^{er}, voire 2^{ème} cycle), ce qui apparaît supérieur à la moyenne nationale.

Figure 33 : Niveau d'instruction des éleveurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.2.2 Principales productions animales

→ Races élevées

Il existe un contraste entre les potentialités pastorales naturelles (pâturage riche et hydrographie très dense) et la production animale dans le département de la Cuvette-Ouest.

Le cheptel bovin rencontré au Congo est constitué de races trypanotolérantes. On rencontre deux principales races : la Ndama et la Lagune ou Baoulé. A ces races résistantes à la trypanosomiase s'est ajoutée la race Zébu Mbororo récemment introduite surtout par les importateurs.

Les ovins et les caprins sont représentés respectivement par la race Djallonké et la race naine guinéenne. Il existe aussi des animaux de type sahélien.

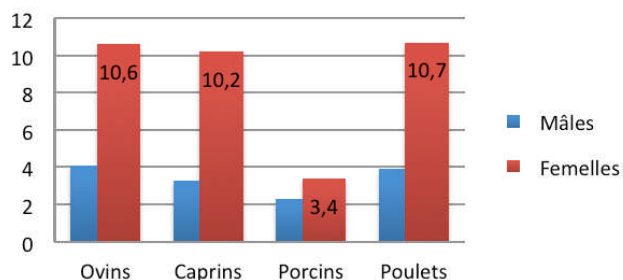
La race locale du porc domine en milieu rural tandis que les races Large white et Landrace sont élevées en claustration dans les unités périurbaines modernes. On trouve aussi, dans une moindre mesure, les races Piétrain et Duroc.

L'aviculture congolaise exploite les espèces suivantes : les poulets, les pintades, les canards, les dindons, les cailles et les oies.

Les principales races élevées de lapins au Congo sont : le Géant de Flandres, le Fauve de Bourgogne, le papillon français, le Normand et le Petit russe.

Chez les aulacodes, *Thryonomys swinderianus* reste la seule race exploitée.

→ Cheptels



La taille des élevages bovins n'a pas pu être estimée, faute d'entretiens ad hoc.

Il faut noter que les tailles des élevages ovins et caprins sont relativement conséquentes contrairement aux élevages de porcs ou de poulets de tailles très modestes.

Figure 34 : Effectifs moyens par type et sexe des animaux

(Source : Enquête ESA, 2011)

Tableau 10 : Cheptels par Districts

	BOVINS	PORCS	OVINS	CAPRINS	VOLAILLES
Ewo	430	207	158	290	5 983
Okoyo	208	315	170	96	4 733
Kéllé	8	10	87	131	2 905
Mbama					
Etoumbi	22	32	134	125	3 192
Mbomo					
TOTAL	668	564	549	642	16 813

(Source : DDE, 2009)

Les districts de Mbama et Mbomo sont dépourvus d'agents et la DDE n'a pas fait de mission de recensement dans ces secteurs. La principale zone d'élevage se trouve autour d'Ewo. A Mbomo et Kéllé, l'élevage bovin est défavorisé par la mouche tsé-tsé qui transmet la trypanosomiase.

Tableau 11 : Groupements d'éleveurs actifs dans le département

Espèces	Bovins		Porcs		Ovins+ caprins		Volaille	
	Grpt	Cheptel	Grpt	Cheptel	Grpt	Cheptel	Grpt	Cheptel
Ewo	2	86			1	92		
Okoyo	4	94	3	34	2	32	1	23
Mbama	2	60					1	25
Mbomo					1	18		
Kélé					2	6		
Etoumbi			1	8	4	124		
Total	8	240	4	42	10	272	2	48

(Source : DDE, 2009)

L'analyse des données du tableau montre que le mouvement coopératif connaît un certain essor à Okoyo où 10 groupements élèvent toutes les espèces avec des cheptels plus importants qu'ailleurs. De manière générale, la DDE constate que :

- 46% des élevages bovins sont tenus par des groupements d'éleveurs ;
- 15% des élevages de petits ruminants ;
- 6% des élevages porcins ;
- 0,2% des élevages avicoles.

→ Alimentation animale

L'unique aliment des bêtes dans le département demeure le pâturage naturel dont les principales espèces sont : (i) Le panicum dans les vallées et villages, (ii) L'hypparria dans les périphéries, (iii) Le pennisetum dans les périphéries, (iv) L'imperata dans les périphéries.

Aucun fabricant ou fournisseur d'aliment de bétail n'a été identifié dans le département. Certains éleveurs utilisent du sel de cuisine, des feuilles de manioc, des restes de cuisine, du coco, etc. comme aliment supplémentaire. Un grand besoin en pierre à lécher se fait sentir, personne n'en produit ou n'en fournit dans le département.

→ Maladies des animaux

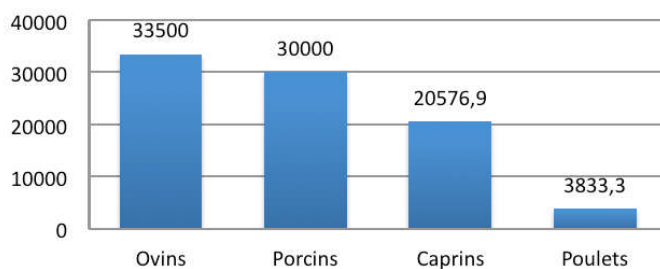
Le département est touché par plusieurs maladies animales : (i) la pseudopeste aviaire ou maladie de Newcastle (quelques cas sont observés chez les poules à Ewo), (ii) la peste de petits ruminants qui en 2008 elle a touché la plupart des villages et (iii) la variole aviaire.

En 2009, il n'y a pas eu de vaccination dans le département de la Cuvette-Ouest ; même la vaccination contre la peste des petits ruminants attendue en 2009 n'a pas eu lieu. Les élevages visités expriment le besoin en vaccination contre la peste aviaire et la peste des petits ruminants.

→ Conduite d'élevage

Les normes zootechniques ne sont pas respectées par les éleveurs du département : (i) la divagation même du gros bétail (village Okondo) est courante et fait l'objet de conflits entre populations, (ii) la consanguinité couramment observée dans les élevages, (iii) il n'y a pas de sélection de géniteurs, (iv) il n'y a pas de respect du sexe-ratio et (v) il n'y a pas d'infrastructures adaptées. Seuls les éleveurs bovins d'Ollou semblent respecter un minimum de règles d'élevage.

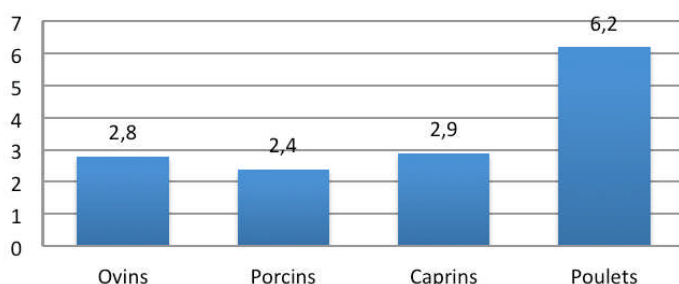
3.2.3 Commercialisation des produits d'élevage



Les ovins et porcins se vendent à peu près aux mêmes prix. Le prix des bovins n'a pu être estimé, faute d'entretiens ad hoc.

Figure 35 : Prix de vente moyen par type d'animal

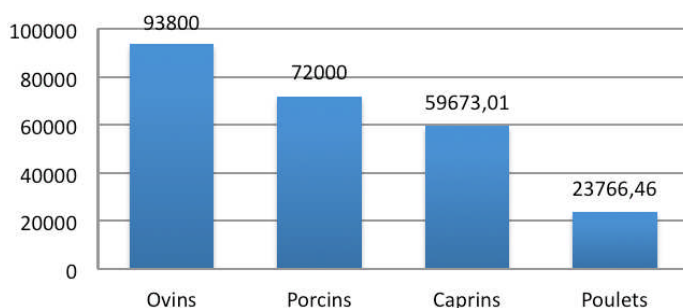
(Source : DDE, 2009)



Le marché est peu dynamique pour chacune des espèces ; le nombre de bêtes échangées annuellement est faible.

Figure 36 : Nombres moyens d'animaux vendus sur 12 mois

(Source : DDE, 2009)



Les revenus annuels générés sont assez modestes (inférieurs à 100.000 FCFA/an) pour les quatre productions présentées. L'élevage semble avant tout constituer une activité d'appoint pour les ménages.

Figure 37 : Revenu moyen par type d'élevage sur 12 mois

(Source : DDE, 2009)

Tableau 12 : Prix de différents types de viande dans la Cuvette

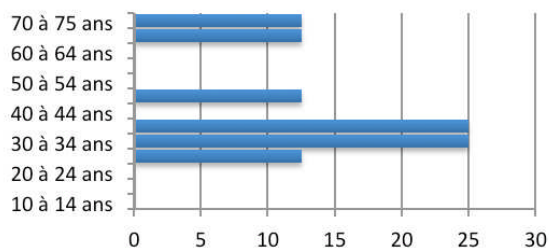
	Ewo		Etoumbi		Okoyo		Kéllé		Total
	Qté	Prov.	Qté	Prov.	Qté	Prov.	Qté	Prov.	
Bœuf	2 160	Gabon	1 200	Bzv	-	-	80	Bzv	3 440
Cuisse molle	1 300	Gabon	720	Bzv	1 200	Gabon	840	Bzv	15 920
Aile dinde	4 800	Gabon	720	Bzv	960	Gabon	620	Bzv	7 100
Poulet	-	-	-	-	-	-	100	Bzv	100
Gésier	840	Gabon	240	Bzv	620	Gabon	80	Bzv	1 780
Triple	5 280	Gabon	720	Bzv	6 000	gabon	3 550	Bzv	15 550
Côtes	3 360	Gabon	720	Bzv	2 700	Gabon	880	Bzv	7 660
Cuisse dure	14 280	Gabon	1 200	Bzv	15 840	Gabon	8 250	Bzv	39 570
Aile molle	8 160	Gabon	720	Bzv	10 280	Gabon	780	Bzv	19 940
Aile dure	9 120	Gabon	960	Bzv	12 280	Gabon	6 740	Bzv	29 100
Rognon	432	Gabon	480	Bzv	1 540	Gabon	490	Bzv	2 942
Foie	1 280	Gabon	480	Bzv	840	Gabon	470	Bzv	1 550
Total	61 632		8 160		52 340		22 880		14 4652

(Source : DDE, 2009)

3.3 Pêche

3.3.1 Situation générale de la pêche

Bien que drainé par un réseau hydrographique important, le département de la Cuvette- Ouest n'est pas une grande zone de pêche. Peu individus s'adonnent à cette activité ; seuls 8,4% des ménages la pratiquent en tant qu'activité principale (Enquête ESA 2011). Il s'agit probablement des populations de la Cuvette qui ont émigré, y compris les populations réfugiées de la RDC et du Rwanda.

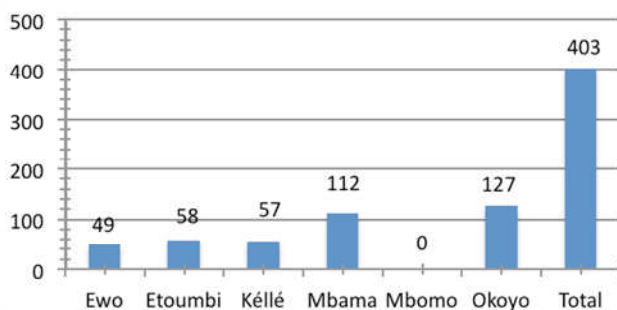


La pêche est exclusivement pratiquée par les hommes, qui sont soit de jeunes adultes, soit des anciens (plus de 65 ans).

Figure 38 : Pyramide des âges des pêcheurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

Les pêcheurs ont majoritairement un niveau du secondaire du 2^{ème} cycle (38%) : il s'agit sûrement d'une catégorie de personnes n'ayant pas trouvé d'emplois et qui se sont lancées dans la pêche, considérée comme un "filet de sécurité" pour les plus démunis. Viennent ensuite ceux qui ont un niveau du secondaire 1^{er} cycle. Les pêcheurs sans niveau ne représentent que 9,5% et ceux du niveau primaire 19%.



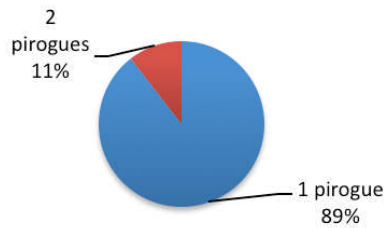
En 2010, 403 pêcheurs ont été recensés, principalement des hommes.

Les pêcheurs sont plus nombreux dans les districts d'Okoyo et de Mbama. Cependant au niveau de Mbomo, quelques individus commencent à exercer cette activité, du fait même de la présence du Parc national d'Odzala qui agit en faveur de la faune.

Figure 39 : Distribution des pêcheurs par district

(Source : Rapport Annuel d'activité 2010 et Etude ESA 2011)

3.3.2 Usages et pratiques de pêche



La pêche se pratique à pied ou à bord de pirogues qui sont aussi utilisées pour le transport des membres de la famille.

La majorité des pêcheurs ne disposent que d'une seule pirogue.

Les pirogues ne sont pas motorisées dans le département.

Figure 40 : Nombre de pirogues par pêcheur

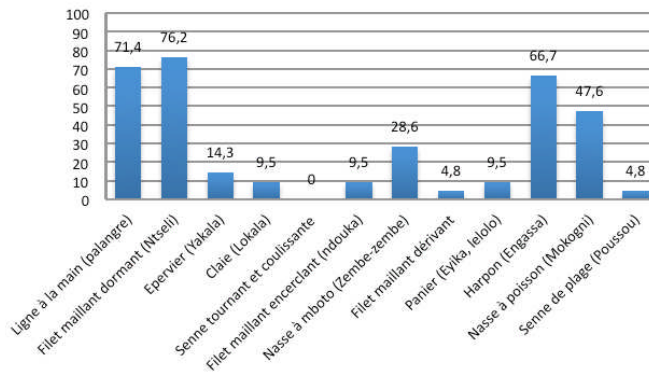
(Source : Enquête ESA, 2011)

Le caractère artisanal de la pêche se traduit par l'utilisation de techniques traditionnelles dans l'ensemble du département.

Tableau 13 : Engins de pêche utilisés par district et par rivières

Districts	Engins utilisés	Rivières
Ewo	Filets, nasses, lignes et hameçons	Lembessi, Kouyou
Etoumbi	Filets, nasses, hameçons, lignes, barrages, corbeilles et harpons	Likouala- mossaka, Lekoli, Lai, Mayi pembet, Doulou
Kéllé	Filets, nasses, lignes et hameçons	Lekoli, Lenoua, Lekouona
Mbama	Filets, nasses, hameçons, lignes, barrages, corbeilles et harpons	Kouyou, lembessi, Lessebé, Djouassi
Okoyo	Filets, nasses, lignes et hameçons	L'alima, Djiele, Lekoli

Source : Rapport Annuel d'activité 2010 & Etude ESA



Les engins de pêche rencontrés dans l'ensemble du département ne sont pas utilisés avec la même fréquence. Les Lignes, les hameçons et les harpons sont de plus en plus utilisés. Les nasses viennent en quatrième position.

Figure 41 : Techniques de pêche utilisées

(Source : Enquête ESA, 2011)

Les principales espèces capturées sont : tilapia nilotica, mboto, liyanga, liboundou, mokonga, silure, nina, likoko, mogoussou, mbessé, silures, mboto, malangwa, mogandza, mboka, etc.

3.3.3 Pisciculture

La pisciculture est assez développée dans le département de la Cuvette ouest, principalement autour d'Ewo, où se situe également une station piscicole principale domaniale construite en 1974. Cette activité est bien présente dans les autres districts, notamment à Etoumbi, Kéllé, Mbama, Mbomo, et Okoyo. Etoumbi abrite en son sein la deuxième station piscicole appartenant à l'Etat, mais celle-ci, construite en 1958, est une station secondaire. On compte aujourd'hui 471 pisciculteurs pour 1.292 étangs, soit une superficie totale de 3160,66 ares. Chaque pisciculteur possède au moins 2 étangs et chaque étang couvre une superficie moyenne en eau de 2,45 ares.

Le district d'Ewo présente le plus grand nombre de pisciculteurs et d'étangs. Ce nombre est très restreint à Mbomo avec seulement 3 pisciculteurs et 18 étangs, mais la superficie moyenne des étangs est très élevée.

Tableau 14 : Situation piscicole dans la Cuvette-Ouest

Districts	Nombre de pisciculteurs	Nombre d'étangs	Superficie des étangs (ares)	Nombre moyen d'étangs	Superficie moyenne des étangs (ares)
Ewo	194	466	1334,68	2	2,86
Etoumbi	12	44	204	4	4,64
Kéllé	26	175	448,95	7	2,57
Mbama	162	390	624,34	2	1,60
Mbomo	3	18	72	6	4,00
Okoyo	74	199	476,69	3	2,40
Total	471	1292	3160,66	3	2,45

Source : Rapport Annuel d'activité DDPACO-2010 et Etude ESA

La station piscicole domaniale d'Ewo, actuellement en contrat de fermage, compte 15 étangs occupant une superficie totale de 1,08 ha ; celle d'Etoumbi, en total état de délabrement et d'abandon, possède 6 étangs dont d'une surface totale de 1,85 ha.

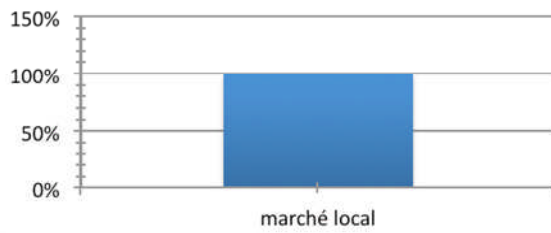
Il se pratique dans la Cuvette-Ouest, comme partout dans tout le pays, une pisciculture de subsistance, bien que certains pisciculteurs commencent à avoir des vellétés commerciales.

Généralement, le système de production inventorié se base sur l'élevage de Tilapia mono sexe ou sexe mélangé en étangs. L'alimentation est basée sur la fertilisation soit à la compostière, soit au rouissage de manioc. Un support en son de blé/riz est utilisé par quelques pisciculteurs. Les étangs sont sous-empoissonnés (10 à 30%) et les alevins de qualité indisponibles. La production piscicole annuelle dans la Cuvette-Ouest pourrait être estimée à 17,4 tonnes.

Les exploitations sont différemment entretenues ; les unes sont totalement abandonnées et envahies par la végétation, d'autres très bien entretenues. Les pisciculteurs ne bénéficient d'aucun suivi.

Les espèces de poissons élevés au niveau de l'aquaculture sont pratiquement les mêmes que l'on pêche dans les eaux continentales.

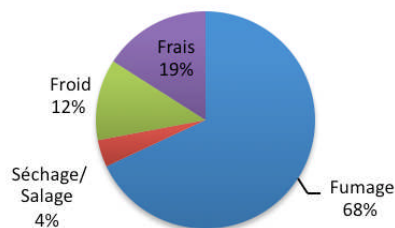
3.3.4 Transformation et commercialisation des poissons



La totalité des pêcheurs (100%) vendent leurs poissons sur le marché local. Cette situation montre l'état d'enclavement de certaines localités et l'insuffisance des voies et des moyens de déplacement.

Figure 42 : Marchés de vente des poissons

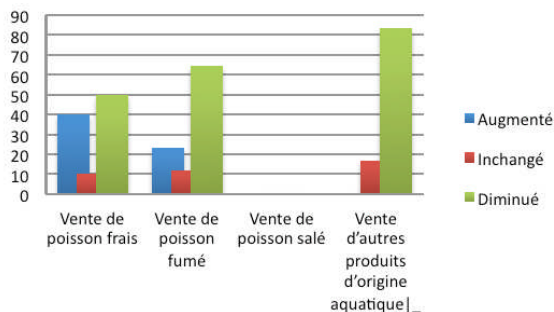
(Source : Enquête ESA, 2011)



Moins d'1/4 du poisson est vendu en frais. La technique de conservation la plus répandue est le fumage

Figure 43 : Modes de conservation des poissons

(Source : Enquête ESA, 2011)

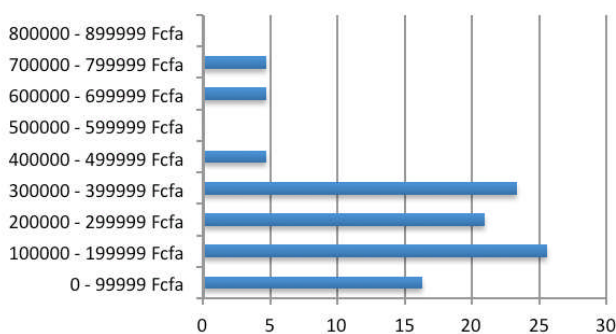


Les revenus tirés de la vente de poissons fumés (largement majoritaires) semble avoir diminué entre 2009 et 2010.

Figure 44 : Evolution des revenus tirés de la vente de poissons entre 2009 et 2010

(Source : Enquête ESA, 2011)

Revenus des pêcheurs



Le salaire moyen des pêcheurs sur les 12 derniers mois est relativement bas, généralement en-dessous de 400 000 FCFA.

Figure 45 : Revenus annuels des pêcheurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.3.5 Interventions passées et en cours dans le secteur de la pêche et de la pisciculture

La Cuvette a connu l'intervention d'un certain nombre de projets de développement dans le domaine de la pêche et de la pisciculture.

- **Le Programme spécial de sécurité alimentaire-CONGO (PSSA):** démarré effectivement en décembre 2002, avec l'aide des coopérants chinois, ce programme dans sa composante intensification et diversification s'est lancé en ce qui concerne la pisciculture dans l'aménagement des étangs, l'approvisionnement en alevins et en aliments de complément, notamment auprès des pisciculteurs d'Ewo ;.
- **Le Projet pisciculture paysanne (PPP/CP):** il est le fruit de la coopération entre le Corps de la paix des Etats unies d'Amérique et le Congo. Il avait pour objectif de: (i) augmenter la production piscicole ; (ii) améliorer la balance nutritionnelle ; (iii) diversifier les revenus des paysans ; (iv) orienter la population cible vers l'intégration de l'ensemble de ses activités ; (v) créer des emplois et (vi) freiner l'exode rural. Démarré en août 1991, le projet s'est arrêté après le départ précipité des volontaires du Corps de la paix en 1997, à la suite des troubles qu'a connus dans le pays.

3.3.6 Contraintes et opportunités pour le développement de la pêche et de la pisciculture

La pêche dans la Cuvette-Ouest intéresse peu les populations issues du département. Elle est avant tout pratiquée par des migrants. En absence d'une réglementation de la pêche continentale dans les années passées, les populations ont recouru aux mauvaises pratiques de pêches, telles que la pêche aux explosifs, l'utilisation de petites mailles (filets moustiquaires) ou des techniques détruisant les habitats naturels des poissons (ndoukas, Djembe-Djembe).

Il est fort probable aujourd'hui, que ces eaux ne soient plus productives comme dans le passé. Les ressources halieutiques ne sont pas connues faute d'une évaluation du stock, mais vraisemblablement, le potentiel exploitable ne serait plus aussi important et la production continuera à baisser si aucune mesure n'est prise. La loi actuelle sur la pêche continentale qui vient d'être

promulguée prévoit la mise en place de plans d'aménagement. Malheureusement les textes y relatifs ne sont pas encore produits. De plus, les structures déconcentrées ne semblent pas en mesure d'assurer une gestion participative et durable de la ressource halieutique.

Ainsi donc, les opportunités pour le développement concernent beaucoup plus la pisciculture. Il a été identifié les contraintes ci-après :

- Faiblesse institutionnelle et des services d'appui : la direction départementale en charge de la pisciculture se limite à quelques agents peu qualifiés et ne pouvant assurer l'encadrement des producteurs. Les stations piscicoles domaniales ne jouent plus leur rôle de production d'alevins, de poisson marchand et de formation. Malgré la cession de la station principale d'Ewo à un exploitant privé sous la forme d'un contrat de fermage, celle-ci est loin de se constituer en une unité pilote dans le département ;
- Faible capacité technique des producteurs : ils ne bénéficient d'aucun suivi. Ils n'ont aucune maîtrise de la gestion et des techniques de construction des étangs, encore moins une vision commerciale de l'activité. Par ailleurs, les pisciculteurs ont été soumis à des conseils divergents suivant les interventions des projets de développement et des autres structures d'appui ;
- Accès difficile à la semence de bonne qualité et à l'aliment pour poisson : aucune structure ne s'est spécialisée dans la production et la fourniture d'alevins de bonne qualité, ni dans l'aliment pour poisson ;
- Problèmes fonciers : l'urbanisation de certains grands centres appuyée par le phénomène de la municipalisation accélérée du département pourrait restreindre l'espace et les sites potentiels de pisciculture ;
- Accès au capital financier : l'absence d'information et de sensibilisation dans ce sous-secteur ne peut pousser ni les EMF à y investir ni les producteurs à se rapprocher de ces derniers ;
- Faible niveau d'organisation des pisciculteurs : les pisciculteurs sont loin de partager une vision commune afin de résoudre leurs problèmes. L'individualisme prime et ils continuent de se comporter en simples bénéficiaires, au lieu de se constituer en véritable partenaires face aux organismes d'appui au développement.

Parmi les opportunités, on peut citer :

- La volonté politique au niveau national en plaçant l'aquaculture comme une alternative incontournable pour contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté ;
- La présence d'une direction départementale en charge de l'aquaculture ;
- L'existence actuelle de plusieurs opérateurs potentiels dans le sous-secteur ;
- L'existence d'une unité de décorticage de riz, indispensable pour la fabrication de l'aliment pour poisson ;
- Le marché du poisson, porteur grâce à la situation géographique du département et à son désenclavement en cours.

3.4 Forêt

3.4.1 Situation sur la gestion de la forêt

La forêt du département de la Cuvette- Ouest couvre une superficie totale de 1.939.734 ha. La nouvelle politique de gestion forestière dans le département est d'associer tous les secteurs dans la gestion des forêts (le social, l'économie, etc.). Dans le cadre de l'aménagement des forêts, certains espaces réservés pour l'agriculture, la pêche, la pisciculture et l'élevage. Au niveau du département, les projets d'unité forestière d'aménagement (UFA) ont été mis en œuvre depuis 2007. La superficie forestière du département répartie en UFA se présente de la manière suivante :

Tableau 15: Répartition des superficies des unités forestières d'aménagement

UFA	Superficie en ha
Mbomo- Kélé	613.106
Tsama	236.924
Odzala	639.100
Mbama	331.596
Sanctuaire de gorilles de la Lossi	119.008
Total	1.939.734

Source : DDEF

De ce qui précède on relève que l'UFA Odzala est celle qui présente la plus importante superficie (639.100 ha). L'UFA Mbomo- Kélé est mise en valeur par la société chinoise DEJIA Hood Industrie depuis 2007.

Réserves naturelles

Le département de la Cuvette ouest renferme des parcs nationaux et réserves naturelles :

- Le parc national d'Odzala-Kokoua (1 354 600 ha) :

Le Parc National d'Odzala-Kokoua a été créé en tant que réserve naturelle intégrale le 13 avril 1935, avec une superficie initiale de 1.266 km². Il fut agrandi une première fois en 1955 par adjonction au sud de la Réserve de Faune de la Lékoli-Pandaka et du Domaine de Chasse de Mboko, portant ainsi sa superficie à 2.848 km². La deuxième extension engagée par la Direction du Parc en 1999, a abouti avec la signature d'un décret signé en mai 2001 qui a porté cette fois-ci sa superficie à 13.546 km².

C'est l'une des principales aires protégées de la République du Congo, située à cheval entre les départements de la Cuvette Ouest et de la Sangha, aux environs du lac salé et à quelques encablures du district de Mbomo (Cuvette-Ouest). Sa diversité inclut à la fois : des espèces purement forestières (céphalophes, bongos (*Boocercus euryceros*), gorilles (*Gorilla gorilla*), chimpanzés (*Pan troglodytes verus*), cercopithèques) ; des espèces vivant à la fois en savane et forêt (éléphants de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), buffles de forêt (*Syncerus caffer*)...) et des espèces essentiellement savaniques. Ce parc est considéré comme le dernier bastion des lions en Afrique centrale. On y rencontre aussi des sangliers d'Afrique ainsi que des hyènes tachetées.

- Le sanctuaire de gorilles de lossi (35 000 ha)

Le sanctuaire de gorilles de lossi est situé à environ 24 km du village Lengui-lengui dans le district de Mbomo, région administrative de la Cuvette ouest. Il se situe également à la périphérie du Parc National d'Odzala-Kokoua. Ce sanctuaire se caractérise par une faune dominée par des primates. Les espèces les plus rencontrées sont les suivantes : le gorille (*Gorilla gorilla*); le chimpanzé (*Pan troglodytes verus*); les petits singes (*Colobus guézeza*, *Cercopithecus nictitans*, *Cercopithecus cephus*, *Cercopithecus pogonias*, *Cercopithecus galeritus*, *Lophocebus albigena*, *Miopithecus talapoin*); l'éléphant (*Loxodonta africana cyclotis*); les suidées : le potamochoère (*Potamochoerus porcus*), les céphalophes : bais (*Cephalophus dorsalis*), peters (*Cephalophus callipygus*), bleus (*Cephalophus monticola*); le buffle nain de forêt (*Syncerus caffer nanus*); les crocodiles (*Crocodylus cataphractus*); les rongeurs (athérure (*Atherurus africanus*) et aulacode (*Thryonomys swindérianus*)); le Bongo (*Boocercus euryceros*); les carnivores (panthère et léopard (*Panthera pardus*), hyène tachetée (*Crocuta crocuta*), chat doré (*Felis aurata*), nandinie (*nandinia binotata*), mangouste naine (*Helogale parvula*), mangouste rouge (*Herpestes sanguineus*), etc.).

- Le braconnage

L'existence de ces réserves et sanctuaires suscite beaucoup de convoitise chez les braconniers et autres. Les pressions sont d'origine anthropique motivées entre autres par les besoins alimentaires et énergétiques des populations.

Il est à préciser que le commerce des trophées notamment les pointes d'ivoire et les peaux de certaines espèces protégées est devenu très fructueux, ce qui justifie les abattages illicites des grands mammifères.

3.4.2 Charbon de bois et bois de chauffe

La forêt de la Cuvette Ouest est victime du phénomène de déboisement qui sévit dans le pays, causé par : l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation forestière irrationnelle pour des fins industrielles et du bois de chauffe, les feux provoqués par les chasseurs...

3.4.3 Le commerce et l'utilisation des PFNL

De nombreux PFNL sont utilisés comme matériel d'emballage, matériel de teinture, matériel d'usage textile et pour valoriser le tourisme dans le département de la Cuvette Ouest. Le tableau suivant renferme les types d'objets fabriqués issus des PFNL, en fonction de leurs origines géographiques (Mbomo, Kellé et Lengui-lengui)

Tableau 16: Objets issus des PFNL dans la Cuvette Ouest

TYPE D'OBJET FABRIQUE	ZONE
Masques à plumes d'oiseaux	Mbomo
Pétrin pour manioc, banane	Mbomo
Tam-tams (1-Ndumu ébambo, 2-ébébé)	Kellé
Tabouret pour <i>Imboni</i> (<i>kangala</i>)	Lengui-Lengui
Lances (sagaies)	Kellé
Hottes pour le portage	Kellé, Lengui-Lengui
Corbeilles pour la pêche	Mbomo Lengui-LenguiKellé
Nattes avec décoration	Kellé
Raphia (pagne en raphia)	Kellé
<i>Ngwala</i> (clochette pour chien de chasse)	Kellé



La carte du découpage du nord forestier est extraite de l'atlas forestier national du Congo mis à jour en mai 2011 par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable avec l'appui technique du WRI. La légende de la carte forestière est présentée en annexe 6.

Il est remarquable de constater qu'une grande partie du département de la Cuvette Ouest est attribuée en concessions forestières à des exploitants privés ou en aires protégées.

Une concertation étroite entre le MAE et le MEFDD est indispensable pour envisager un développement concerté de cette zone. Ceci d'autant plus que plusieurs permis miniers de recherche et d'exploration sont en cours de validité et pourraient déboucher sur de l'exploitation.

Figure 46: Carte de la situation du découpage forestier dans le sud du Congo (mai 2011)

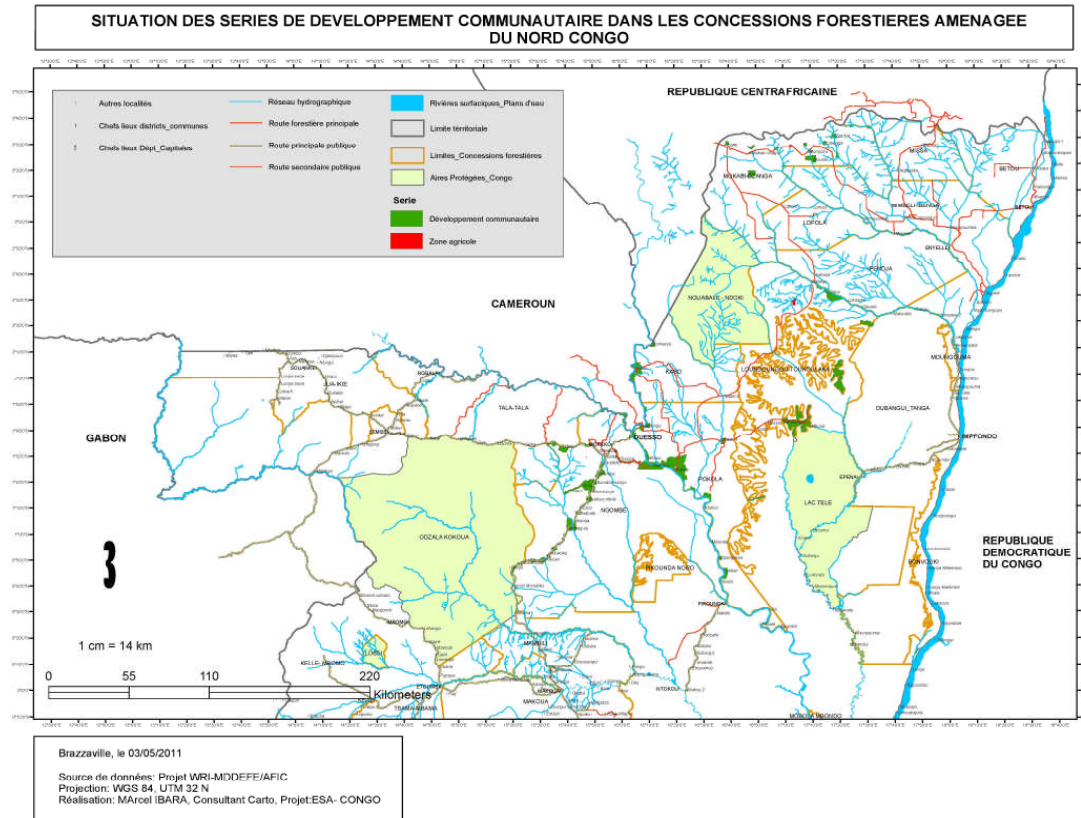


Figure 47: Carte de l'aménagement des concessions forestière

La carte de la situation d'aménagement du nord forestier a été créée en 2011 dans le cadre de l'ESA à parti de données du WRI. Les tâches en vert foncé correspondent aux zones de développement communautaire définies dans le cadre des plans d'aménagement des concessions forestières, elles peuvent être utilisées pour l'extension des surfaces agricoles.

4. Environnement institutionnel

Au niveau du département de la Cuvette- Ouest, un grand nombre d'institutions privées et étatiques sont présentes à savoir :

- Le programme des nations unies pour le développement (PNUD),
- Le fonds de soutien à l'agriculture (FSA),
- Le conseil départemental,
- La mutuelle congolaise d'épargne et des crédits (MUCODEC),
- La caisse d'équité,
- La Direction départementale de l'agriculture,
- La Direction départementale de l'élevage,
- La Direction départementale de la pêche,
- La Direction départementale de douane,
- La Direction départementale du commerce,
- La Direction départementale du plan,
- Les ONG.

On note aussi, la présence d'institutions de microfinance de transfert d'argent qui sont : Charden Farrel, Secu santé, et autres.

4.1 Services déconcentrés

Pour rappel, l'administration territoriale de l'Etat est organisé en circonscriptions administratives, lesquelles sont : le département, le district, la commune, la communauté urbaine, l'arrondissement, la communauté rurale, le quartier et le village (art.1 décret n°2003-20 du 6 février 2003).

Le département est placé sous l'autorité du préfet, nommé par l'Etat, dont il est le représentant au niveau du département. Le département est une unité territoriale décentralisée étant donné que son exécutif appartient au président du conseil départemental élu par le conseil en son sein. L'influence préfectorale reste néanmoins forte au vu du droit de contrôle des actes des autorités locales décentralisées que peut exercer le préfet. De la même façon, la commune comporte un exécutif et une instance délibérante.

Le district, quant à lui, est une portion de département placé sous l'autorité d'un sous-préfet nommé par décret du Président de la République.

A noter également le statut de la communauté rurale : elle se définit comme « une circonscription administrative constituée par un groupement d'habitants d'une même agglomération rurale ayant un niveau de développement caractérisé par la présence d'un minimum d'infrastructures de base et de services publics » (art.24, loi n°3-2003). Elle représente un certain nombre de villages contigus sur un

périmètre déterminé. Elle est placée sous l'autorité d'un administrateur délégué nommé par arrêté du ministre chargé de l'Administration du Territoire. Il est placé sous l'autorité directe du sous-préfet du district de son ressort territorial.

4.1.1 La Direction Départementale de l'Agriculture

La direction départementale de l'agriculture de la Cuvette- Ouest accuse un déficit en personnel administratif qualifié. A ce jour, l'effectif global est de quatorze (14) agent dans le les services et secteurs. Il sied de signaler que dans le souci d'alléger les difficultés connues par le directeur départemental de l'élevage dans l'exécution de ses obligations professionnelles quotidiennes, un agent de l'agriculture a été mis à sa disposition.

Selon l'organigramme, elle est composée de cinq (05) services :

- Service de la production végétale,
- Service des études et statistiques,
- Service de l'animation rurale et de la commercialisation,
- Service du machinisme agricole et du génie rural,
- Services administratif et financier.

Et six (06) secteurs agricoles :

- Secteur agricole d'Ewo,
- Secteur agricole d'Okoyo,
- Secteur agricole de Kélé,
- Secteur agricole d'Etoumbi,
- Secteur agricole de Mbama,
- Secteur agricole de Mbomo.

4.2 Enseignement agricole

Le département compte deux Collèges d'Enseignement Technique Agricole (CETA), l'un à Ewo et l'autre à Okoyo. La Cuvette-Ouest possède également un Lycée Technique Agricole (LTA), à Ewo.

Dans le cadre du plan de rénovation national des établissements techniques mis en place par le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel le CETA d'Okoyo attend une réhabilitation ; les CETA et LTA d'Ewo doivent être purement et simplement reconstruits.

4.3 Recherche agricole

Le Centre de Recherches Agronomiques de Loudima (CRAL) possède une station secondaire à Ewo. C'est la seule structure de recherche agricole que nous avons pu recenser dans le département.

4.4 Encadrement, formation, vulgarisation

Couverture de l'assistance technique agricole



Seuls **9%** des agriculteurs interrogés disent avoir déjà bénéficié de services d'encadrement. Ce taux est très faible.

Il est nécessaire d'augmenter le nombre de sessions de formation et de vulgarisation de techniques agricoles innovantes et de semences/boutures améliorées afin de permettre aux agriculteurs d'augmenter leurs rendements et de lutter dans le même temps contre le sentiment d'isolement et d'abandon par les autorités du pays qui les habite.

Figure 48 : Couverture de l'assistance technique agricole

(Source : Enquêtes ESA)

Parmi les éleveurs, la proportion de personnes interrogées ayant déjà bénéficié de services d'encadrement est supérieure, elle s'élève à **23%**. C'est la DDE qui dans **90%** des cas a fourni ces services.

Au sein de la population de pêcheurs interrogés, seuls **4,8%** disent avoir déjà bénéficié de services d'encadrement.

Le mouvement coopératif et associatif est en train de se redynamiser dans le département. Le nombre d'organisation de producteurs développement s'accroît : la Direction Départementale de l'Agriculture en a dénombré plus de 200 à travers le département. Toutefois, le problème de l'efficacité de leur mode de fonctionnement et de leur durabilité se pose pour nombre d'entre eux. Il semble nécessaire que les directions départementales interviennent également à ce niveau.

→ Recommandations

Dans les sous-secteurs de l'Agriculture et de la Pêche, la question de l'encadrement est particulièrement préoccupante.

Les directions départementales (Agriculture, Pêche, Elevage) doivent être dotées de moyens humains et matériels plus importants et instruits de missions claires pour reprendre en main cette question et retrouver ainsi leur rôle premier : celui d'aider, d'accompagner les producteurs.

Des programmes de formation/vulgarisation doivent être mis en place à grande échelle dans le département. Les formations ne peuvent se limiter aux centres urbains du département, il est indispensable que les structures concernées se déplacent partout dans le département pour permettre au plus grand nombre et aux plus isolés – donc à ceux qui en ont le plus besoin – de bénéficier d'un appui.

Un encadrement régulier doit être apporté aux groupements de producteurs dans les premiers temps suivant leur création pour les aider à définir clairement leur rôle et mode de fonctionnement interne et les appuyer dans leur gestion comptable et administrative.

4.5 Cadre foncier

Succédant à la « loi révolutionnaire » d'avril 1983 fixant la législation domaniale et foncière (« la terre ...») est la propriété du peuple représenté par l'Etat », les mutations juridiques de 1992 dans ce domaine réhabilite la propriété privée.

Actuellement, le dispositif législatif et réglementaire repose sur une série de texte parmi lesquels la loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant Code du domaine de l'Etat, la loi n°10-2004 de la même date fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniale et foncier mais aussi la loi antérieure n°17-2000 du 30 décembre 2000 sur le régime de la propriété privée foncière au Congo. En théorie donc :

- Le domaine public : Il existe domaine public naturel et artificiel, l'ensemble de ces dépendances étant soumises au régime juridique caractérisé par l'inaliénabilité, l'insaisissabilité et l'imprescriptibilité. Ce domaine peut être occupé par affectation ou autorisation expresse d'occuper, les modalités de ces occupations étant fixées par un décret ad hoc, n°2005-515 du 26 octobre 2005.
- Le domaine privé : ensemble de biens immeubles immatriculés au nom de l'Etat ou des collectivités, et des biens vacants sans maître.
- La propriété foncière : Elle est réglée par le dispositif juridique fixé par la loi n°17-2000. La propriété foncière implique l'immatriculation du terrain et l'inscription des droits réels.
- Les droits fonciers coutumiers : Il est désormais possible d'établir des certificats provisoires de propriété à partir des droits fonciers coutumiers. Le problème étant que ces documents provisoires sont conçus pour être transformés en titres fonciers, après immatriculation du terrain, celle-ci ne pouvait intervenir qu'après la mise en valeur du terrain. Finalement, il ne s'agit pas d'une validation des droits fonciers coutumiers mais de situer ceux-ci au regard du dispositif de droit commun de la propriété foncière qui est celle d'un titre foncier, sur un terrain immatriculé.

4.5.1 Secteur minier

Il ne s'agit pas pour l'ESA de s'intéresser en tant que tel à l'exploitation minière mais simplement de vérifier dans quelle mesure celle-ci pourrait interagir avec le secteur agricole du département, déjà maintenant sur des sites en exploitation, ou à court, moyen ou long terme sur des projets miniers en cours de préparation. Il existe en effet un potentiel d'exploitation minière dans la plupart des départements du Congo, certains sites seront ouverts, d'autres peut être pas ou pas tout de suite, tout dépendra des prix et de la visibilité de la demande mondiale sur le moyen et long terme puisque les investissements nécessaires sont toujours très importants. Cependant, avec le retour au calme dans le pays depuis une dizaine d'années et une demande mondiale toujours croissante, l'opportunité d'exploiter des sites autrefois délaissés ou d'en rechercher de nouveaux est aujourd'hui d'actualité.

La carte de la page suivante présente la situation des permis miniers dans le nord du Congo avec les permis d'exploration, les permis de recherche et les permis d'exploitation. Il faut bien comprendre que seuls les permis d'exploitation présentent un réel intérêt pour l'ESA en termes d'interactions possibles au cours des prochaines années. Les permis de recherche et d'exploration ne donnent pas lieu à de profonds changements ni au niveau de l'environnement physique ni au niveau de l'environnement humain, il ne change pas non plus l'affectation des sols.

Par contre, les permis d'exploitation, ou du moins, les zones sélectionnées pour une mise en exploitation à court terme, peuvent avoir une incidence très importante sur le paysage, sur l'affectation des sols dans la zone et sur l'environnement humain. Cet impact multiforme de l'exploitation minière est généralement étudié dans le cadre des Etudes d'impact environnemental et social qui sont obligatoires pour les grands projets d'investissement de cet ordre, mais ils ne sont pas toujours nécessairement bien intégrés dans la politique de développement local et régional, notamment du point de vue de l'accroissement de la demande en produits agricoles, en produits d'élevage, de pêche et de produits forestiers. De même, le lancement d'un grand projet minier est également l'occasion de créer ou de réhabiliter des routes d'accès, de créer ou de développer des centres urbanisés, etc.

**SITUATION DU CADASTRE MINIER DE LA PARTIE NORD DU CONGO
 (Juin 2011)**

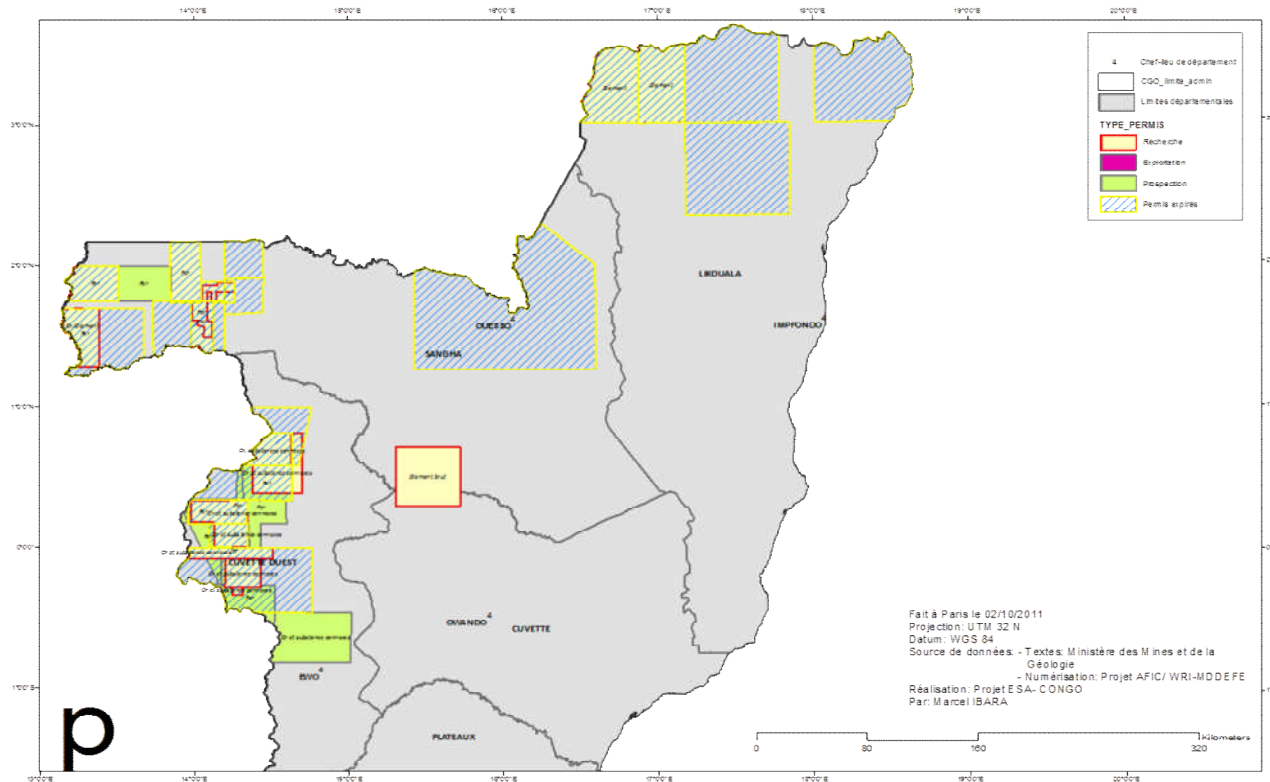


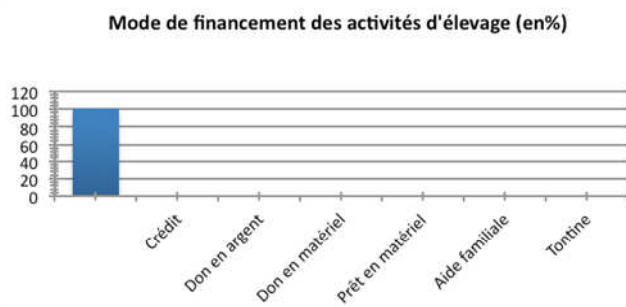
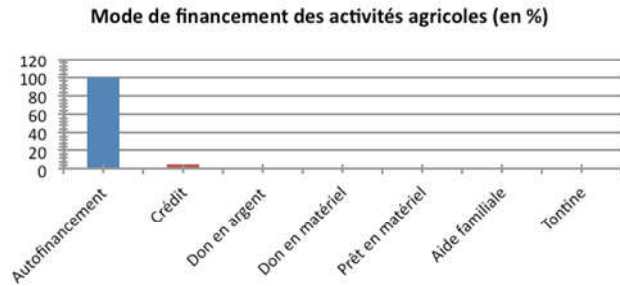
Figure 49: Carte minière nord

La carte des permis miniers évolue chaque année en fonction du statut et des activités des entreprises concernées selon qu'il s'agit de « recherche », de « prospection » ou d'« exploitation ».

La situation du cadastre minier de la partie nord du Congo, remise à jour en juin 2011, permet de constater qu'une bonne partie du département de la Cuvette Ouest est couverte par des permis de recherche et de prospection. Notons que plusieurs permis sont expirés, ce qui sous-entend que les entreprises n'ont pas travaillé ou n'ont pas poursuivi leur travail. Aucun permis d'exploitation n'est accordé dans ce département pour le moment.

4.6 Finances rurales

4.6.1 Besoins de financement



L'autofinancement constitue l'unique source de financement des activités agricoles (100 %), d'élevage et de pêche.

Seuls 5% des agriculteurs ont financé leurs activités à travers le crédit. Ce qui témoigne de la faiblesse des institutions de microfinance dans le département, ou tout du moins de services inadaptés aux producteurs.

Figure 50 : Modes de financement des activités agricoles, d'élevage et de pêche
 Source : statistiques du FSA 2011

4.6.2 Institutions de microfinance

Il n'existe pas de structures bancaires dans la Cuvette Ouest. Le financement du secteur rural est assuré par l'Etat à travers ses structures (Fonds de Soutien Agricole et Proder), et à petite échelle par les établissements de micro finance (MUCODEC, Caisse d'équité) et les projets (OPDAS). Mais le manque d'informations sur le financement du secteur rural ne permet pas d'illustrer la situation.

Néanmoins, les données recueillies auprès de la caisse d'équité permettent d'avoir connaissance des interventions de cette dernière.

Au niveau des caisses d'équité, les conditions d'octroi sont :

- Avoir epergne ;
- Avoir intégralement libéré les parts sociales ;
- Avoir une ancienneté de sociétariat d'au moins trois mois ;
- Avoir une épargne stable pendant un délai de trois mois.

En outre, le taux d'intérêt pratiqué par la caisse d'équité est de 5% par mois. Les crédits octroyés de 2007 à 2010 ont représenté 12 925 000 FCFA et se décomposent ainsi:

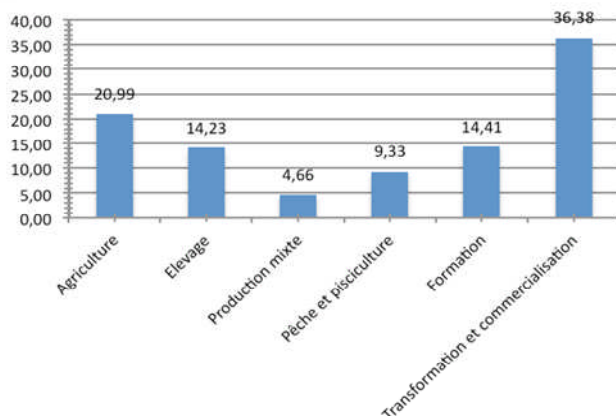
- Commerce : 39 ;
- Appui aux plus défavorisés : 11 ;
- Activités agricoles : 12 ;
- Elevage : 03.

Le montant total de l'épargne collectée de 2007 à 2010 est de 18.695.600 FCFA.

4.6.3 Fonds de Soutien à l'Agriculture

S'agissant du financement du secteur rural par le Fonds de Soutien Agricole, on note que le nombre de projets agricoles, d'élevage, de pêche et d'artisanat et autres financés dans le département de la Cuvette- Ouest est de 12 projets. Le montant accordé par le Fonds est de 21.100.005 FCFA dont 50% aux agriculteurs et 16% aux éleveurs.

Financements du FSA par sous-secteur



En 2010, 36 % des financements du Fonds au niveau du département ont été alloués au secteur de la transformation et de la commercialisation suivie de la production agricole (21%) à proprement parler.

Par ailleurs, les activités d'élevage ont été financées à hauteur de 14% et celles de la pêche à hauteur de 9%.

Figure 51 : Financements alloués par le FSA par sous-secteur
(Source : Enquêtes ESA)

5. Potentiel de développement agricole

5.1 Atouts

Dans le département de la Cuvette Ouest, le potentiel de développement agricole pourrait être tout à fait considérable à l'horizon 2020-2030 du fait des atouts suivants :

- La volonté politique maintes fois déclarée de faire jouer à l'agriculture un rôle important dans la réalisation de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ;
- Des conditions écologiques et climatiques favorables ;
- La disponibilité en terres arables même si la question de la fertilité se pose assez souvent ;
- La disponibilité en terres permet d'envisager des plantations agro-forestières sur une grande partie du département, alliant productions agricoles, fruitières et forestières ;
- Les zones à pentes fortes peuvent être réservées pour les plantations forestières et constituer ainsi un réservoir durable de production de bois de chauffe et charbon de bois ;
- Selon les zones, on peut développer les surfaces et la production de manioc, mais aussi de l'arachide et du maïs ou du café ;
- La pêche en rivière est déjà active mais peut être intensifiée ;
- Le potentiel de développement de l'élevage est assez important pour les bovins, mais il pourrait être développé également pour les ovins et les caprins pour la viande ;
- Des espèces adaptées aux terrains pauvres et semi-arides peuvent être développées à une échelle industrielle dans les immenses zones non-exploitées.

5.2 Contraintes

Les contraintes de développement de l'agriculture dans la Cuvette Ouest ont été décrites tout au long de la monographie, on retiendra pour résumer :

- Une population réellement de très faible densité ;
- Des conditions pédologiques peu propices aux activités agricoles dans certaines zones ;
- L'enclavement des bassins de production qui ne permet pas une commercialisation normale et régulière des produits agricoles ;
- La faible productivité de la majorité des systèmes de production agricole mis en œuvre ;
- Des infrastructures économiques et sociales détruites par la guerre ;
- Les mauvaises pratiques de brulis systématique des savanes arborées ou arbustives et des forêts claires ayant pour effets une dégradation accélérée de la qualité des sols ;
- Réseau routier très dégradé.

Mais aussi :

- Une « culture » ambiante de la population congolaise qui ne considère pas l'agriculture comme un secteur noble où l'on peut orienter ses enfants et ses investissements, privilégiant généralement la fonction publique et le salariat, et sous-estimant la valeur travail manuel ;
- Un mode de tenure des terres réservant une (trop) grande importance aux « propriétaires fonciers » traditionnels, sans titres fonciers, mais incontournables, limitant considérablement la fluidité du marché des terres agricoles à vendre ou à louer ;
- Un système qui ne facilite pas réellement les investissements privés directs ou connexes à l'agriculture, mais qui lui sont nécessaires pour pouvoir se développer ;
- Une population rurale de faible à très faible densité, avec donc peu de bras et généralement aucun moyen d'investissement ;
- Des terres souvent très fragiles, nécessitant des soins appropriées pour produire durablement ;
- Une population rurale souvent de faible niveau scolaire, peu ou mal organisée, ne maîtrisant pas les enjeux du développement agricole et économique ;
- Une confiance dans l'avenir du Congo et dans le secteur agricole privé qui reste encore sans doute trop fragile dans l'esprit des congolais, rendant difficile leur implication en masse dans ces activités.

5.3 Recommandations stratégiques

5.3.1 Aménagement du territoire

- Renforcer le réseau routier du département de la Cuvette Ouest tant du point de vue de la densité que de la qualité pour permettre de circuler en toutes saisons ;
- Désenclaver les différents bassins de production agricole ;
- Aménager des zones d'implantation et d'extension agricole ;
- Aménager des infrastructures de conservation et de stockage des produits agricoles ;
- Multiplier les infrastructures d'exhaure d'eau potable et d'irrigation ;
- Organiser l'entretien du réseau des pistes agricoles.

5.3.2 Agriculture

5.3.2.1 Agriculture vivrière

- Promouvoir les cultures de rente vivrière (maïs, manioc, arboriculture, café, ...) ;
- Mettre en place des programmes de formation/vulgarisation et appui conseil à grande échelle dans le département, en mesure d'atteindre tous les villages ;
- Promouvoir l'encadrement des organisations paysannes ;
- Améliorer les systèmes de production agricole ;
- Créer des structures de proximité d'approvisionnement en intrants agricoles et matériel de production ;

- Renforcer les moyens matériels et humains des directions départementales (Agriculture, Pêche, Elevage) pour leur permettre de remplir leur rôle d'accompagnement des producteurs ;
- Renforcer les liens de collaboration avec les stations de recherche du CRAL du département pour travailler sur les thématiques à vulgariser auprès des agriculteurs ;
- Multiplier et faciliter la diffusion de matériel végétal sain auprès des producteurs ;
- Faciliter et appuyer les initiatives de création et de développement d'organisation de producteurs en groupements et autres formes d'associations ;
- Promouvoir la mécanisation de l'agriculture avec les techniques de culture minimale préservant la structure et la texture du sol.

5.3.2.2 Agriculture commerciale

- Faciliter la délimitation de zones disponibles pour permettre des investissements agricoles et agro-forestiers à grande échelle sur la base des cartes d'affectation des terres ;
- Promouvoir les cultures destinées à l'alimentation animale (maïs, soja, ...) ;
- Faciliter les investissements privés par la libéralisation du secteur et le renforcement de la sécurité juridique des investisseurs et de leurs investissements, sans discriminations d'aucune sorte ;
- Introduire les méthodes de semis direct, de « culture minimale » et d'aménagement antiérosifs pour l'exploitation mécanisée des grandes surfaces afin de préserver la durabilité des sols ;
- Détaxer tous les intrants et matériels pour l'agriculture ;
- Faciliter l'introduction d'espèces et variétés adaptées aux zones sèches ou semi arides ;
- Faciliter le développement des activités d'appui-conseil aux entreprises agricoles et agro-forestières.

5.3.3 **Elevage**

- Passer de l'élevage en liberté à l'élevage traditionnel amélioré ;
- Mettre en place un programme de prophylaxie systématique portant particulièrement sur le contrôle des pathologies vectorielles et infectieuses majeures ;
- Faciliter et appuyer l'installation de nouveaux éleveurs par le métayage et/ou la fourniture de petits équipements et de géniteurs ;
- Assurer un encadrement rapproché des éleveurs à travers des formations ciblées ;
- Installer des CAT capables de produire et diffuser des reproducteurs sélectionnés ;
- Appuyer la production d'aliment de bétail à proximité des zones de production ;
- Organiser les intervenants des filières animales ;
- Faciliter l'accès au crédit agricole.

5.3.4 Pêche

5.3.4.1 En eaux libres de surface

- Renforcer les structures déconcentrées et décentralisées ;
- Mettre en application la loi portant sur l'organisation de la pêche et l'aquaculture continentales ;
- Restaurer la productivité des plans d'eau à travers une gestion communautaire de la ressource halieutique ;
- Appuyer l'organisation des pêcheurs.

5.3.4.2 Pisciculture

- Promouvoir l'aquaculture commerciale ;
- Appuyer l'organisation des pisciculteurs ;
- Transformer les stations piscicoles domaniales d'Ewo et d'Etoumbi en Centres d'appui technique ;
- Appuyer certains exploitants à la production d'alevins de qualité et à la fabrication d'aliment pour poisson.

5.3.5 Forêt et environnement

5.3.5.1 Forêts naturelles

- Appliquer strictement la réglementation forestière en matière de gestion et d'exploitation des forêts naturelles ;
- Appliquer la législation en matière d'exploitation et de transport du bois-énergie (bois de chauffe, charbon de bois) ;
- Faciliter l'organisation des charbonniers et petits exploitants en groupements et associations.

5.3.5.2 Forêts de plantation

- Favoriser la création et la multiplication des plantations forestières privées, publiques ou d'intérêt collectif ;
- Favoriser la généralisation des zones d'intégration agriculture-foresterie associant des espèces complémentaires pour la production vivrière ou industrielle et la production de bois-énergie et autres services forestiers.

5.3.6 Environnement institutionnel

5.3.6.1 Administration

- Renforcer le personnel des directions départementales en quantité et en qualité ;
- Renforcer le budget de fonctionnement des directions et améliorer leurs taux de décaissement ;
- Assurer de façon régulière la formation continue des agents de l'administration, notamment via un accord de partenariat avec l'institut de développement rural (IDR).

5.3.6.2 Régime foncier

- Faciliter l'acquisition des titres fonciers pour tous ceux qui veulent acheter de la terre ;
- Faciliter la mise en place de baux emphytéotiques sur de longues périodes sur la base d'un barème de prix acceptables en fonction des différents types de sols pour ceux qui veulent louer.

5.3.6.3 Institutions

- Faire connaître les institutions départementales et leur rôle auprès des producteurs ;
- Renforcer les capacités d'encadrement et d'intervention des institutions auprès des populations.

5.3.6.4 Genre

- Conduire des campagnes de vulgarisation agricole adaptées dans les langues locales pour aider les femmes sans formation à améliorer leurs techniques de production ;
- Mener des campagnes d'information pour inciter les femmes à constituer des groupements pour faciliter leur accès au crédit agricole et rural ;
- Renforcer la lutte contre le VIH/SIDA et autres IST et le paludisme dans le secteur agricole.

5.3.6.5 Finances rurales

Micro finances rurale

- Promouvoir les établissements de micro crédits de proximité.

Financement agricole

- Faciliter le financement des activités agricoles en assouplissant les conditions d'accès au crédit et en accompagnant les producteurs pour la constitution des dossiers de demande ;
- Rendre opérationnel le fonds de soutien à l'agriculture.

5.3.7 Commercialisation des produits agricoles

- Construire des structures de stockage et de conservation des produits agricoles dans les zones de marché et particulièrement au chef lieu du département ;
- Faciliter l'organisation de la commercialisation des produits agricoles.

5.3.8 Agro-industries

- Promouvoir le développement des activités de transformation des produits agricoles.

5.3.9 Enseignement agricole et forestier

- Reconstruire le CETA et le LTA d'EWO, et les doter de moyens matériels et humains pour un enseignement appliqué de qualité et réhabiliter celui d'Okoyo ;

5.3.10 Recherche agricole, formation et vulgarisation

- Relancer les activités d'encadrement et de formation agricoles via les services des directions départementales et avec l'appui d'ONG locales ;
- Définir les thèmes prioritaires en matière de formation/vulgarisation avec des plans d'action adaptés aux besoins des producteurs locaux ;
- Fixer aux directions départementales des objectifs chiffrés pour la formation des producteurs en termes techniques et organisationnels ;
- Renforcer la collaboration entre les stations de recherche du CRAL et les directions départementales pour définir et mettre en œuvre des campagnes de vulgarisation des résultats de la recherche ;
- Mettre en place un système fiable de production et de diffusion des statistiques agricoles ;
- Préparer la réalisation d'un recensement agricole exhaustif.

6. Annexes

- Annexe 1 : Bibliographie
- Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées
- Annexe 3 : Déroulement de l'enquête
- Annexe 4 : Légende de la carte géologique
- Annexe 5 : Légende de la carte pédologique
- Annexe 6 : Légende de la carte de découpage du nord forestier
- Annexe 7 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale

Annexe 1 : Bibliographie

- Rapport Annuel d'Activité, Exercice 2009, Direction Départementale de l'Elevage.
- Rapport Annuel d'Activités 2009, Direction Départementale de l'agriculture.
- Rapport Annuel 2010, Direction Départementale de la pêche et aquaculture.
- Rapport d'Activités de fin d'année 2010, Direction Départementale de la promotion de la femme Cuvette- Ouest.
- Rapport d'Activités du 3ème trimestre 2010, Direction Départementale de la promotion de la femme Cuvette- Ouest.
- Programme d'Activités de la Direction Départementale de la Cuvette- Ouest, Exercice 2011.
- Rapport Annuel 2010, Direction Départementale de la pêche et de l'aquaculture, Cuvette- Ouest.

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Noms et prénoms	Fonction	Numéros de téléphone
Rodin ANKOULA	DDE	06 980 89 01 / 05 536 92 95
Brunel OLESSA	DDP	05 766 1629
Henriette MOUTANGO	DDA	06.664.31.73
Pascal TSEMI	Directeur de cabinet du préfet	057402084/069275773
Blaise IBARA	Sous-préfet de Mbama	-
Bertin MELIBALI	Secrétaire général du sous-préfet d'Etoumbi	05 567 .14 .97
AUTSANGO Denis	Secrétaire général du Préfet	06977.18.98
GUEBO Jules	Secrétaire général du conseil départemental	-
TSEKE-TSEKE Roland	AgriCongo	05521.96.91/06973.35.16
OTTA Frederick	Directeur de Cabinet du Maire	055607985

Liste des participants à la formation

Noms et prénoms	département	Numéros de téléphone
ONGOUO Jean	Elevage	05.560.82.15
NGASSAKI Adolphe	Pêche	05.521.82.06
MADZOY Henriette	Pêche	05.789.3678
ONDZELA Aimé Ambroise	Agriculture	05.539.17.60
ONKOUOMO Innocent	Agriculture	06.938.06.73
MALI Paul	Elevage	-

Annexe 3 : Déroulement de l'enquête

Chaque direction départementale (Agriculture, Elevage et Pêche) a proposé deux agents pour la formation sur 2 jours. Il s'agissait de : ONDZELA Aimé Ambroise (chef du secteur Agricole d'Etoumbi), ONKOUOMO Innocent, ONGOUO Jean, MALI Paul, NGASSAKI Adolphe et MADZO Henri.

Après la formation, trois sur six participants étaient retenus comme enquêteur : Ongouo, Onkouomo et Ondzela.


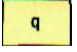

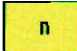





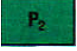


Il ressort que l'enquêteur d'Ewo a pu enquêter 39 ménages dont 21 agriculteurs et 18 éleveurs, soit un taux de réalisation total de 100%. Par ailleurs, l'enquêteur de Mbama a enquêté 34 ménages, 19 agriculteurs, 10 éleveurs et 13 pêcheurs, soit un taux de réalisation total de 90,48%. Par contre, l'enquêteur d'Etoumbi a pu enquêter 39 ménages, 19 agriculteurs, 12 éleveurs et 8 pêcheurs, soit un taux de réalisation total de 100%.

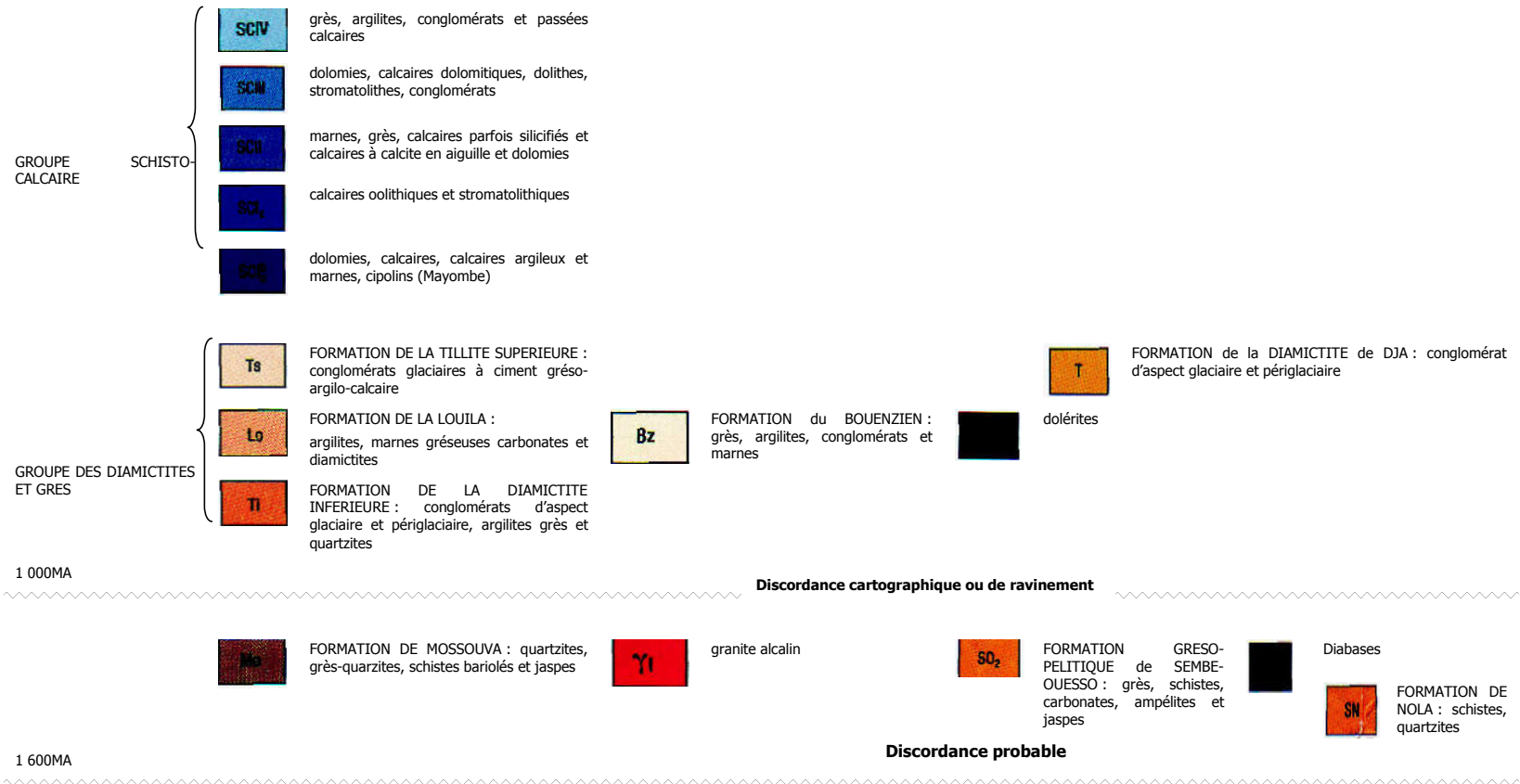
A ce niveau, plusieurs difficultés ont été soulignées :

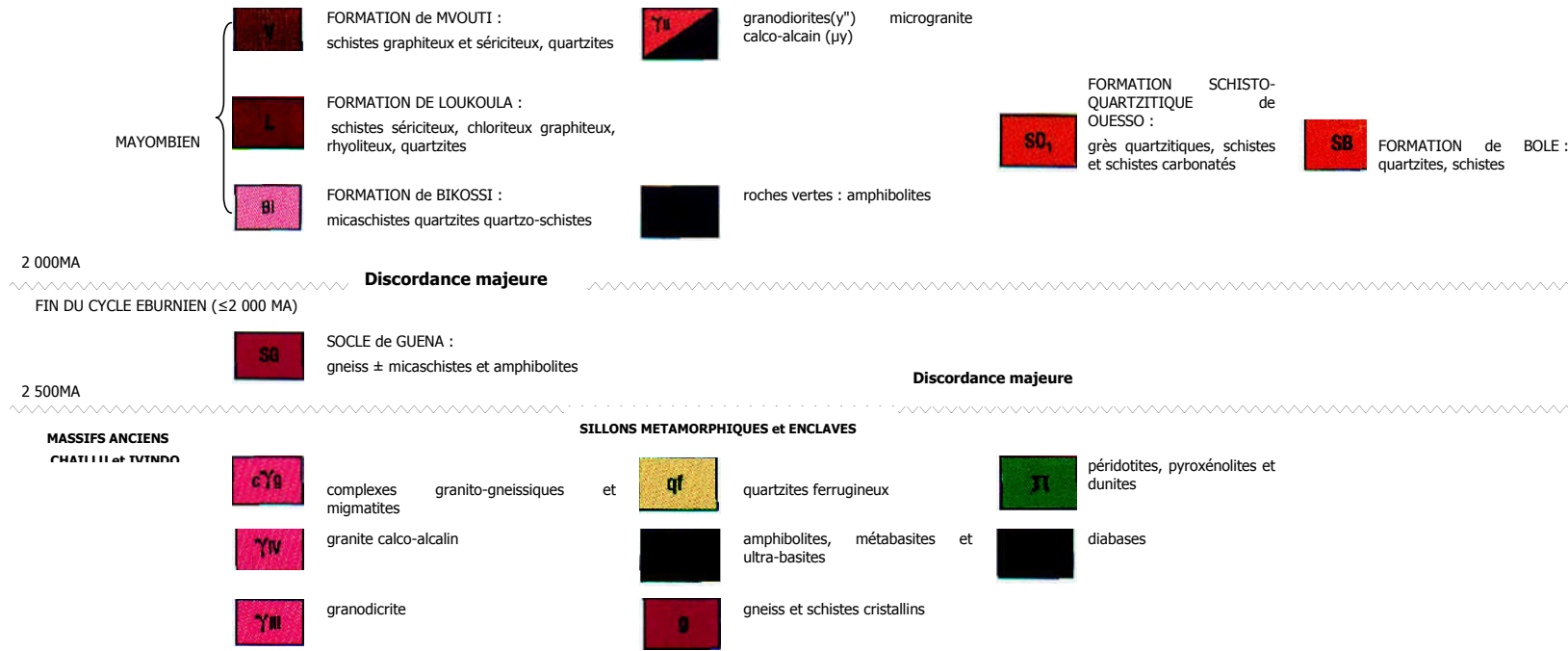
- ✓ L'inexistence des locaux (sièges) pour certaines Directions Départementales (Commerce, Promotion de la femme, plan, etc.) suite à la municipalisation accélérée du Département de la Cuvette-ouest.
- ✓ L'indisponibilité de certains responsables dans les rendez-vous.
- ✓ Le refus de mettre à la disposition du superviseur des rapports annuels par certains responsables (DDA).

Annexe 4 : Légende de la carte géologique

LEGENDE DE LA CARTE GEOLOGIQUE DU CONGO

SEDIMENTAIRE COTIER		NORD DU CONGO		
PLIO-PLÉISTOCÈNE		alluvions		alluvions
		SÉRIE DES CIRQUES : sables et argiles bariolées		SABLES BATEKE : sables et grès tendres, grès polymorphes surmontés de limons sableux
CAMPANIEN-SANTONIEN		SÉRIE DE HOLLE : grès, grès marneux, phosphatés argiles et carbonates		STANLEY POOL : grès à passées argileuses et marneuses
		SÉRIE DE CONTACT DU MAYOMBE : marnes et grès conglomératiques parfois surmontés de calcaires		
(TURONIEN-ALBIEN)		SÉRIE SALIFÈRE : Grès et sel gemme à intercalations de carnallite et sylvinite		
APTIEN				
SÉRIE ANTE SALIFÈRE				
GROUPE GRESEUX	SCHISTO-		FORMATION DE L'INKISSI Grès feldspathiques, arkoses et conglomérats arkosiques	Discordance angulaire
			FORMATION DE LA MPIOKA argilite et grès feldspathiques	
			argilite et grès feldspathiques	
			grès, argilites, conglomérats, brèche du Niari	





ÉLÉMENTS STRUCTURAUX

— Falles et linéations (levées et déduites)

▼▼▼ Chevauchement


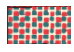








↘ Direction et pendage des couches



0 11 250 22 500 45 000 67 500 90 000

Annexe 5 : Légende de la carte pédologique

LEGENDE DE LA CARTE DES POTENTIALITES DES RESSOURCES EN SOL DU CONGO (1)

	UNITES CARTOGRAPHIQUES		CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION DOMINANTE	CLASSE DE SOL	
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°6 MAYOMBE	Colline et terrasses sur alluvions anciennes		61	Variabilité des types de sol	Topographie	40.7C %	10.40 %	Cultures vivrières, bananier	2a
	Collines sur crétaé gréseux et calcaires		62	Forte variabilité du sol et du relief	Localement sols fertiles	40.7C	< 10%	Sur les meilleurs sols cacaoyer, cafetier, arboriculture fruitière, cultures vivrières	3 + Ga
	Haute colline sur roches basiques		63	Relief	Localement sols fertiles	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter très localement bananier, cafetier	4
	Haute colline sur roches métamorphiques (schistes, micaschistes, gneiss)		64	Très forte contrainte de relief et d'érosion	Sols forestiers profonds	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter très localement bananier, cultures vivrières	6a
	Haute colline sur grés et quartzite		65	Relief fertilisé très fragile		< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°7 BASSIN COTIER	Sables littoraux anciens et récents, localement mangrove et marais		71	Très faible fertilité	Localement sols aptes au cocotier	< 10%	< 10%	Cocotier en bordure de mer très localement maraichage	6b
	Collines et plateaux ondulés sur sable de la série des cirques		72	Très faible fertilité	Sols forestiers très profonds	< 10%	40-70%	Sylviculture, pâturage extensif	1c + 6b
	Glacis sableux à nappe phréatique		73h	Très faible fertilité, drainage	Localement sols aptes à l'eucalyptus	?	?	Pâturage extensif, localement sylviculture	8b
	Alluvions diverses		73	Inondation, texture variable	Localement fertilité correcte	?	?	Aptitude maraichère et rizicole à déterminer après étude de la drainabilité	5a + 5b
	Marais		74	Inondation permanente	Richesse en matière organique	< 10%	< 10%	Milieu naturel, pêche, zone difficile à drainer	6c






1^{er} SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2^e SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture, ou élevage intensif.

		UNITES CARTOGRAPHIQUES			CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION PRINCIPALE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°3 - PLATEAUX ET COLLINES BATEKE ET POOL	Sols sableux associés au grès batéké	Plateaux sablo-argileux		30	Faible fertilité	Régime pluviométrique, aptitude à la mécanisation	>70%	>30%	Cultures vivrières, pomme de terre, tabac avec complément fertilisant	1b
		Plateaux sableux		31a	Très faible fertilité	Aptitude à la mécanisation	>70%	>70%	Agriculture sous réserve forte fertilisation. Pâturage extensif, sylviculture	1c
		Plateaux ondulés et sableux		31b	Très faible fertilité et capacité de rétention en eau	Relief modéré	>70%	40-70%	Très localement culture vivrières avec complément fertilisant. Pâturage extensif de faible valeur. Localement sylviculture	4
		Plateaux ondulés et versants sableux		31c			40-70%	10-40%		
		Versant sableux		32	Très faible fertilité. Relief	Profondeur du sol	<10%	<60%	Pâturage extensif de faible valeur : conservation des reliques de terre	6b
	Sols argilo sableux	Colline sur grès schisteux d'INKISI		33	Erosion, profondeur, fertilité faible	Localement apte à l'agriculture	20-40%	<26%	Localement cultures vivrières, élevage	4
		Colline sur grès argileux sableux		34	Erosion, faible fertilité	Localement sols sablo argileux profonds	40-70%	10-40%	Culture vivrières. Localement après étude des sols : caféier, palmier à huile	3
	Sol des glacis	Glacis et terrasse sableuse		35	Faible fertilité, localement sol très sableux	Localement sols aptes à l'agriculture avec complément fertilisation	10-40%	10-40%	Sur sols inondés sablo-argileux : palmier, hévéa, manioc, cultures vivrières. Aptitude des sols hydromorphes à déterminer	1c
		Glacis et terrasse sableuse en partie inondable		35h	Faible fertilité inondable locale		10-40%	10-40%		5a
	Sols sur alluvions récentes	Vallée inondable et massifs terrassée		36	Inondation	Localement sols aptes à l'agriculture	10-40%	<10%	Culture vivrière, arboriculture fruitière, pêche	2b
Vallée marécageuse			36h	Inondation presque permanente	<10%		<10%	Localement cultures vivrières, pêche	5b	
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°4 SOCLE DU CHAILLU		Pénéplaine ondulée et collines		41a	Fertilité fragile	Présence de sols mécanisables	>70%	10-40%	Cultures vivrières, caféier, hévéa	2a
		Collines		41b	Fertilité fragile, risques d'érosion	Topographie acceptable en culture manuelle	40-70%	10-20%	Culture vivrière, caféier et sylviculture	8
		Collines disséquées		41c	Relief, érosion	Bons sols forestiers	10-40%	<10%	Localement cultures vivrières et caféier, forêt de production	4

	Hautes collines		41d	Relief, érosion	Bons sols	<10%	<10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
	Sols associés aux roches basiques		42	Relief, profondeur irrégulière, érosion	Présence de sols fertiles	40-70%	<10%	Culture vivrière, caféier	3








		UNITES CARTOGRAPHIQUE		CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1°	SAU 2°	VOCATION DOMINANTE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°5 PRECAMBRIEN SEDIMENTAIRE DU NIARI	Sols argileux sur grès et tillites		51a	Fertilité fragile	Présence des sols mécanisables	>70 %	10-40%	Cultures vivrière localement caféier et sylviculture	2a
			51b	Fertilité fragile risque d'érosion	Topographie acceptable en culture manuelle	40 -70%	<10%	Elevage semi-intensif	3
			51c	Relief, érosion	Localement sols relativement fertiles	10-40%	<10%	Vocation forestière de protection, intérêt économie variable suivant conditions climatiques locales	4
			51d	Relief, érosion		< 10%	<10%		6a
	Sols sur schisto calcaire de la dépression du NIARI		52a	Variabilité des pluies	Humidité atmosphérique Topographie. Fertilité	>70%	>70 %	Agriculture moderne mécanisée, canne à sucre, manioc, maïs.	1a
			52b	Localement dépressions inondables	Idem 52a en surface pluie réduites	40-70%	10-40%	Elevage localement semi-intensif : agriculture mécanisée	2a
			52c	Erosion	Localement sols relativement fertiles	40-70%	10-40%	Elevage Bovin, localement : agriculture type 52a	3 + 5a
			52d	Profondeur de sol, érosion. Localement hydromorphe		10-40%	<10%	Elevage semi-intensif en savane	3
	Sols argileux sur schiste calcaire		53a	Variabilité des pluies		>70%	40-70%	cultures vivrières et élevage	2a
			53b	Risque d'érosion		40-70%	<10%	cultures vivrières et élevage, localement riziculture	3
			53c	Profondeur variable et d'érosion		10-40%	<10%	Elevage très intensif, localement cultures vivrières	4
			53d	Profondeur variables, relief, érosion, localement pierrosité		10-40%	< 10%	Elevage très intensif	6a
		54	Profondeur variables pierrosité	Bonne fertilité	<10%	<10%	Elevage, localement cultures vivrières	4	














Sols inondables	Marais		55	Inondation occasionnelle	Bonne fertilité	>70%	>70 %	Culture vivrières, localement arboriculture fruitière, riziculture	1a + 2b
	Région de Divenié Aucune documentation existante sur cette région (Topographie, pédologie, photographies aériennes)		56	Inondation permanente	Richesse en matière organique	?	?	Aptitude au drainage à déterminer	6c
		51X	Formation gréseuses argileuses du Précambrien supérieur				Les vocations restent celles des unités 51, 52, 53, mais sont liées a des contraintes de relief. Celles-ci par absence de toute information ont été impossibles à localiser		
		52X	Prolongement de la dépression du Niari (U.C.52)						
	53X	Plateau et collines des formations des schisto calcaire (U.C. 53)							










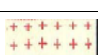
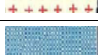
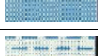
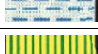
1° SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.









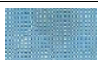

2° SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture ou élevage intensif.

LEGENDE DE LA CARTE DES POTENTIALITES DES RESSOURCES EN SOL DU CONGO (2)

		UNITES CARTOGRAPHIQUES		CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION PRINCIPALE	CLASSE DE SOL	
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°1 – Cuvette congolaise	Sols sur alluvions des vallées principales	Alluvions récentes (inondation temporaire)		11	Inondation hydromorphie	Fertilité moyenne	10-40%	10-40%	Riziculture. Localement culture vivrière	2b
		Alluvions récentes (inondation longue durée)		11h	Inondation très fréquente	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Milieu naturel, pêche, chasse	6c
	Sols sur terrasses récentes plus ou moins inondables		12	Hydromorphie Localement inondable	Topographie plane	40-70%	40-70%	Riziculture. Localement cultures vivrières, caféier avec drainage	2b	
	Sols sur alluvions des petites vallées	Alluvions inondables fréquemment marécageuses		13	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Très localement cultures vivrières pêche, chasse	5b
		Alluvions latérales marécageuses		13b	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Sous réserve étude contrôle de l'eau : riziculture	5b
		Prairies flottantes et alluvions marécageuses		13c	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Très localement culture vivrière. Riziculture. pêche	5b + 6c
	Sols des plaines	Plaines temporairement inondables		14	Inondation temporaire	Topographie plane	?	?	Utilisation potentielle en riziculture à étudier. Forêt	5a

PROVINCE PEDOLOGIQUE N°2 PLATEAUX ET COLLINE DU NORD OUEST	inondables				Hydromorphie					de production	
		Plaines inondables marécageuses		14h	Inondation permanente	Sol riche en matière organique	?	?	Forêt de production. Exploitation difficile en terrain marécageux	5b + 6c	
	Sols des terrasses anciennes	Terrasses anciennes localement inondables		15	Localement hydromorphie	Topographie plane à faiblement ondulée	40-70	40-70	Cultures vivrières. Riziculture. Localement caféier et cacaoyer	3	
		Terrasses anciennes non inondables		16	Fertilité fragile	Ressources forestières	>70%	>70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation. Forêt de production	1b	
		Idem avec dépressions marécageuses		16h	Inondation hydromorphie	Sol riche en matière organique	<10%	<10%	Forêt de production, pêche, chasse	5a	
		Collines		17	Topographie fertilité fragile	Bon sol forestier	10-40%	<10%	Forêt de production	4	
	Sur les grès	Plateaux		21a	Fertilité fragile	Topographie faiblement ondulée	>70%	>70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation. Forêt de production	1b	
		Versants		21b	Fertilité fragile		40-70%	10-40%	Forêt de production, localement cultures vivrières	3	
		Versants disséqués		21c	Fertilité fragile Relief. Erosion	Bon sol forestier	10-40	<10%	Forêt de production	4	
	Sols sur formation schisto gréseuse	Colline sur formation gréseuse		22	Fertilité très faible	Bon sol forestier	40-70%	10-40%	Forêt de production,	4	
Pénéplaines ondulées et collines			23b	Relief profondeur irrégulière	Localement sol de bonne qualité	40-70%	<10%	Vivrier, localement caféier, cacaoyer	3		
Colline disséquée et colline à relief non identifié			23	Relief profondeur irrégulière	Possibilité de sol, type 23b, 24	10-40%	<10%	Forêt de production localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	4		
Sols sur alluvions localement marécageuses		26	Inondation hydromorphie	Localement sol cultivable	10-40%	10-40%	Riziculture, localement vivrier, pêche	5a			
Sols des plaines inondables localement marécageuses		27	Inondation hydromorphie	Ressources forestières	?	?	Zone dépourvue de données pédologiques : aptitude rizicole à identifier	5b			

	21a	Fertilité fragile	Topographie faiblement ondulé	> 70%	> 70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation, forêt de production	1b
	21b	Fertilité fragile		40-70%	10-40%	Forêt de production, localement cultures vivrières	3
	21c	Fertilité fragile Relief, érosion	Bon sol forestier	10-40%	< 10%	Forêt de production	4
	22	Fertilité très faible	Bon sol forestier	40-70%	40-40%	Forêt de production	4
	23b	Relief, profondeur irrégulière	Localement sol de bonne qualité	40-70%	< 10%	Vivrier, localement caféier, c cacaoyer	3
	23	Relief, profondeur irrégulière	Possibilité de sol type 23b, 24	10-40%	< 10%	Forêt de production, localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	4
	24	Relief, profondeur pierrosité	Bonne fertilité	40-70%	< 10%	Culture vivrière d'autosubsistance localement caféier, cacaoyer après prospection des sols favorables	3
	25a	Fertilité fragile	Topographie	40-70%	10-40%		2a
	25	Relief	Possibilité de sol, type 25a	10-40% ?	10-20% ?	Forêt de production, localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	2a+4
	25d	Relief, profondeur du sol	Ressources forestière	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
	26	Inondation hydromorphie	Localement sol cultivable	10-40%	10-40%	Riziculture, localement vivrier, pêche	5a
	27	Inondation hydromorphie	Ressources forestière	?	?	Zone dépourvue de données pédologiques aptitude rizicole à identifier	5b
	30	Faible fertilité	Régime pluviométrique, aptitude à la mécanisation	> 70%	> 70%	Cultures vivrières, pomme de terre, tabac avec complément fertilisation	1b

	31a	Très faible fertilité	Aptitude à la mécanisation	> 70%	> 70%	Agriculture sous réserve forte fertilisation. Pâturage extensif, sylviculture	1c
	31b	Très faible fertilité et capacité de rétention en eau	Relief modéré	>70%	40-70%	Très localement cultures vivrières avec complément fertilisation, pâturage extensif de faible valeur. Localement sylviculture	4
	31c			40-70%	10-40%		
	32	Très faible fertilité, relief	Profondeur des sols	< 10%	< 10%	Pâturage extensif de faible valeur : conservation des reliques de forêt	6b
	33	Erosion, profondeur, fertilité faible	Localement apte à l'agriculture	10-40%	< 10%	Localement cultures vivrières, élevage	4
	34	Erosion, fertilité	Localement sol argileux profonds	40-70%	10-40%	cultures vivrières localement après études des sols : caféier, palmier à huile	3
	35	Faible fertilité localement sol très sableux	Localement sol apte à l'agriculture avec complément fertilisation	10-40%	10-40%	Sur sol exoridés sablo-argileux : palmier, hévéa, manioc, cultures vivrières. Aptitude des sols hydromorphes à déterminer	1c
	35h	Faible fertilité inondation locale		10-40%	10-40%		5a
	36	Inondation	Localement sols aptes à l'agriculture	10-40%	< 10%	Cultures vivrières, arboriculture fruitière, pêche	2b
	36h	Inondation permanente presque		< 10%	< 10%	Localement cultures vivrières, pêche	5b

1° SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2° SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture ou élevage intensif.

Annexe 6 : Légende de la carte forestière

(source: Atlas forestier du Congo – MEFDD – WRI / mai 2011)

Légende		
Localités	Domaine Forestier Permanent	Hydrologie et végétation
<ul style="list-style-type: none"> ■ Capitale d'Etat □ Chef-lieu départemental ● Chef-lieu de district 	<p>Unité forestière d'exploitation (UFE)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Attribuée en Concession Forestière : Plan d'aménagement approuvé ■ Attribuée en Concession Forestière : Non aménagée ■ Non attribuée ■ UFE Oubangui Tanga : Zone de protection 	<p>Réserves et aires protégées</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Parc National ■ Réserve de Biosphère ■ Domaine de protection absolue ■ Réserve communautaire ■ Réserve de faune ■ Sanctuaire ■ Domaine de chasse
<p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ----- Chemin de fer — Route publique principale - - - - - Route forestière principale 		<p>Hydrologie et végétation</p> <ul style="list-style-type: none"> — Cours d'eau ■ Forêt dense humide ■ Forêt marécageuse ■ Non forêt

Surfaces administratives attribuées par compagnie forestière

Nom de la compagnie	Nbe concessions	Surface administrative (en ha)
ADL	1	41 000
ASIA CONGO INDUSTRIE	4	643 934
BOIS KASSA	1	105 000
BPL	1	199 900
BTC Sarl	2	88 520
CIB	4	1 309 168
CIBN	2	574 458
CITB QUATOR	1	33 560
COFIBOIS	2	56 200
CONGO DEJIA WOOD INDUSTRY	1	635 812
Entreprise Christelle	1	568 520
FORALAC	4	624 860
IFO	1	1 218 080
LIKOUALA TIMBER	2	525 500
MOKABI	1	583 000
NOUVELLE TRABEC	2	246 072
SADEF-CONGO	1	43 612
SCTB	1	674 600
SEFYD	1	574 026
SFIB	1	70 810
SICOFOR	4	650 758
SIFCO	1	621 120
SIPAM	1	164 710
SOFIA	1	510 920
SOFIL	1	275 710
SPIEX	1	89 475
TAMAN INDUSTRIE	1	321 840
THANRY-CONGO	1	461 296
WONG SAM Company	1	706 452

Domaine Forestier Permanent, synthèse

	Nombre	Superficie continentale (ha) ^a	Proportion (%) ^b
Unité forestière d'exploitation	64	16 169 702	47,1
Attribuée, dont...	44	12 639 267 ^c	36,8
...plan d'aménagement approuvé	7	3 670 276 ^c	10,7
...sans plan d'aménagement	37	8 968 992	26,1
Non attribuée	19	2 377 596	6,9
UFE : Zone de protection Oubangui Tanga	1	1 152 838	3,4
Réserves et aires protégées	16^d	3 638 388^e	10,6
Parc national	3	2 185 813 ^e	6,5
Réserve de Biosphère	1	133 656	0,4
Domaine de protection absolue	1	180 732	0,5
Réserve communautaire	1	460 253	1,3
Réserve de faune	4	420 470	1,2
Sanctuaire	3	213 546	0,6
Domaine de chasse	2	43 833	0,1
	Total	19 808 090^e	57,7

a. Calculée par SIG

b. Pourcentage de la surface continentale totale SIG du pays (34 342 656ha)

c. Dont 85 300ha chevauchent le Parc National de Conkouati-Douli

d. Comprend également la Réserve Forestière de Patte d'Oie (Brazzaville)

e. N'inclut pas 118 000ha situés en zone maritime (PN Conkouati-Douli)

Annexe 7 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale

Rapport de l'Atelier de restitution de la monographie du département de la Cuvette-Ouest

Par

Bertrand Mafouta et Luc-Serge Poaty-Mokondzhy

L'atelier de restitution de la monographie du département de la Cuvette-Ouest s'est tenu le jeudi 20 octobre 2011 dans la salle de conférence du Conseil départemental du département. L'atelier a été déclaré ouvert par Monsieur Pascal Tsemi, Directeur de cabinet du préfet du département. Il a également connu la participation de Monsieur Boniface Bangagnan, Administrateur maire de la communauté urbaine d'Ewo, des directeurs départementaux et des membres de la société civile. L'atelier s'est déroulé comme suit :

séance1 : mot d'ouverture (cf : annexe)

Introduction de l'étude

Madame, directrice départementale de l'agriculture a rappelé les objectifs de l'étude, les différentes phases et a souligné l'importance de l'étude.

Séance 2 : présentation de la monographie et discussion

Après la présentation de la monographie, les interventions suivantes ont été enregistrées :

1-Monsieur **Igonda Bernard (DD environnement)** a fait les suggestions suivantes: pour que l'encadrement des agriculteurs soit assuré de manière efficace, il faut doter les directions en matériel et en moyen roulant. Pour les activités de pêche, il faut mettre en application la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les forêts, il faut reboiser et afforester les savanes au niveau du département. Au niveau des recommandations genre, ajouter d'autres maladies comme le paludisme. Pour les finances rurales, il faut suggérer l'implantation des banques classiques dans le département.

2- **Le DD industrie, Monsieur Gaston Ofounga** suggère qu'il faut intégrer dans les recommandations la création des structures d'approvisionnement en intrant. Pour les finances rurales, créer une société de leasing. Pour la forêt, généraliser l'agroforesterie dans tous les villages du département. En ce qui concerne la recherche, il est important de préciser les thèmes de recherche. Il faut par ailleurs, promouvoir les activités des mouvements coopératifs au niveau du genre.

3- Monsieur **Brunel Elessa Ossalé (DD de la pêche et aquaculture)**, pense qu'il y a des possibilités d'intensifier les activités de pêche dans le département. Il a rappelé que le recensement mené en 2006 a permis d'accroître le nombre de pêcheurs du département. Cependant, la vulgarisation s'avère indispensable pour cette catégorie de personne.

4- Monsieur Ferdinand Nkouyou, DD du Plan et de l'économie, suggère d'intégrer parmi les moyens de transports des produits, les motos. Il a également demandé que les données du tableau précisant les distances entre les localités soient totalement revues.

5- Monsieur **Bertin Ngolo, représentant de la MUCODEC** a fait remarquer que le manque d'encadrement des agriculteurs constitue le principal obstacle à l'obtention des crédits. A ce fait, il a suggéré que l'encadrement des groupes cibles soit pris en compte dans les recommandations stratégiques parce que ceux-ci rencontrent des difficultés énormes à rédiger des projets.

6- Monsieur **Jean Bosco Tsila, Conseiller à l'aménagement au Conseil départemental**, est revenu sur le problème des axes routiers et les distances qui séparent les différents districts du département. Il a de même fait remarquer que les ménages occupés par les groupes cibles souffrent de problème de spécialisation. Il a suggéré que soient intégrée dans les recommandations : l'amélioration des sols sablonneux dans la partie sud du département et procéder à l'agroforesterie dans les savanes pauvres. Au niveau des activités liées à la pisciculture, l'intervenant a suggéré que soit mise en exergue l'expérience de l'association des espèces.

7- Monsieur **Robert Ebaka, Représentant des agriculteurs** a souligné que la création d'un groupement nécessite une entente entre les agriculteurs. Cependant, ces derniers ne bénéficient pas de l'appui du ministère. Par ailleurs, pour les agriculteurs l'augmentation de leur revenu pose problème du fait de l'absence des acheteurs potentiels, de la détérioration des infrastructures et des difficultés d'accès aux crédits. Il a émis les recommandations suivantes : entretien permanente des routes d'intérêt général, implantation d'une structure de traitement et de commercialisation des cultures de rente et l'installation d'une petite unité de fabrication des aliments de bétail.

8- Le **DD de l'industrie, Monsieur Gaston Ofounga** est intervenu sur ce point pour dire que l'ONCPEA qui a existé autrefois était chargé de commercialiser les cultures de rente. Ainsi, il serait important que l'Etat réitère ces expériences afin de faciliter la commercialisation des produits agricoles

9- **Le chef de secteur agricole d'Ewo** a proposé de regrouper les fongicides, les nématicides et les pesticides dans les pesticides ; les boutures et semences dans les intrants et les engins dans les matériels aratoires.

Par ailleurs, certaines propositions faites par écrit ont été enregistrées :

Monsieur Bondoloy Ememo, Chef de service administratif et financier à l'ONEMO:

- Affecter dans les directions départementales des cadres compétents ;
- Mener des campagnes de vulgarisation dans les villages agricoles du département ;
- Procéder aux recrutements des étudiants sortie de l'IDR ;
- Intégrer l'expertise des sociétés étrangères (chinoise et cubaine) dans les activités agricoles.

Le DD de la pêche :

- Doter les pêcheurs et pisciculteurs en matériel technique et en intrants de qualité (alevins et aliments de poisson) ;
- Implanter une fabrique d'aliment de bétail dans le département.

Le DD commerce et approvisionnement : améliorer l'état des infrastructures routières d'intérêt local afin de faciliter les flux des produits dans le département et les échanges avec les autres départements et les autres pays.

La DD agriculture : établir des petits projets agricoles dans les collèges, lycée et universités ; accentuer la formation et la vulgarisation des techniques agricoles, doter les directions des moyens roulants pour permettre le suivi des agriculteurs dans du département.